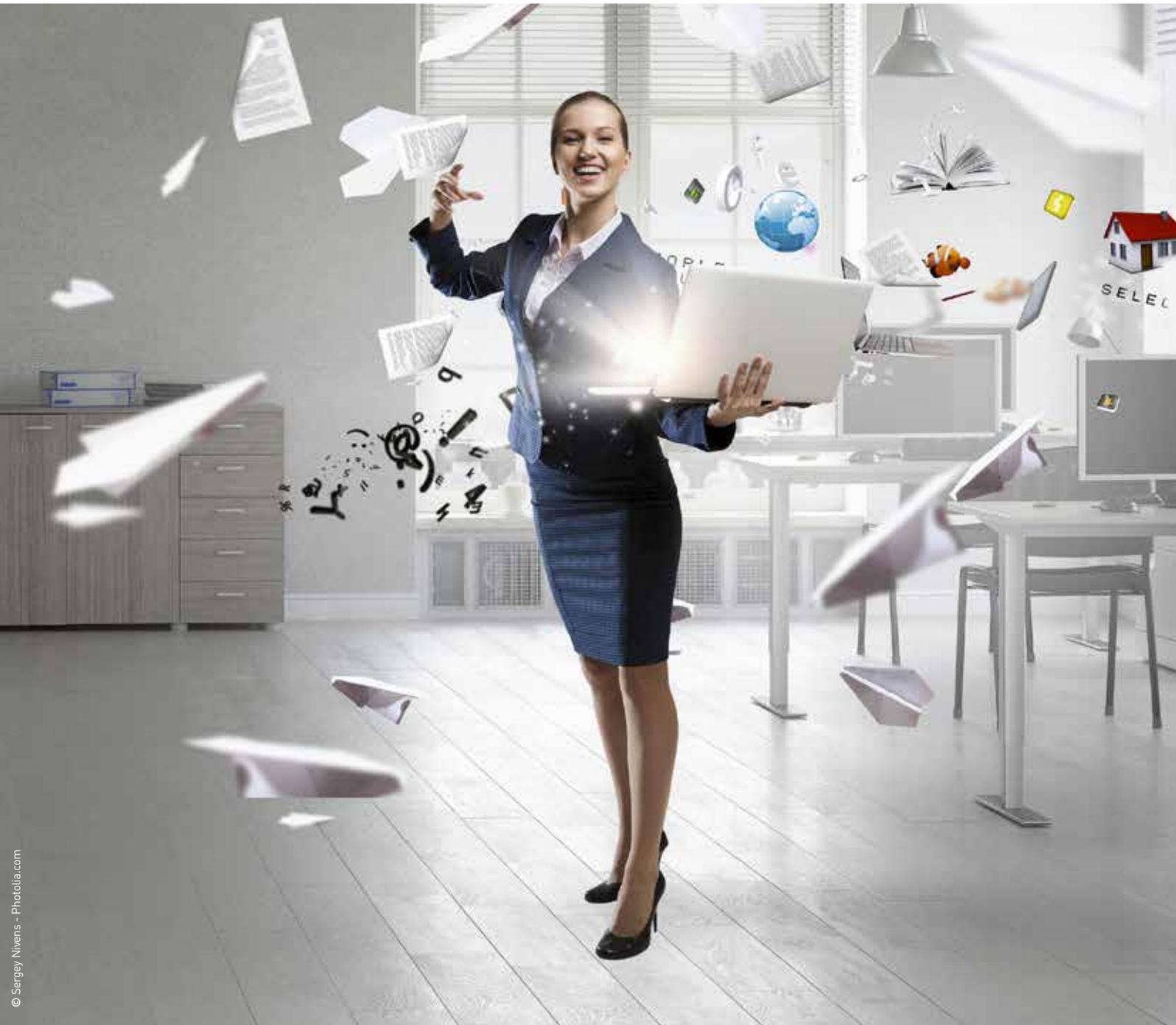


# Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants



La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale de la Politique des P.M.E. publie sa première édition du « Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants », avec comme objectif principal de dresser un état des lieux, sur la base d'une série d'indicateurs fondamentaux, portant particulièrement sur la vie des PME et des entrepreneurs indépendants, deux acteurs économiques clés en Belgique.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
<http://economie.fgov.be>

tél. 0800 120 33

 [facebook.com/SPFEco](https://facebook.com/SPFEco)

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 [youtube.com/user/SPFEconomie](https://youtube.com/user/SPFEconomie)

 [linkedin.com/company/fod-economie](https://linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte  
Président du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2017/2295/03

## Préface

La mission du SPF Economie vise à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et des services. Un fonctionnement équilibré du marché implique d'accorder une attention spécifique aux opérateurs qui, par leur taille ou leur position, sont plus vulnérables dans les relations économiques et commerciales.

Dans un contexte économique belge et international en mutation permanente, les PME et les indépendants sont confrontés aux grandes entreprises ou multinationales. Elles ne peuvent lutter à armes égales, et l'absence d'économies d'échelle rend le développement de leurs activités plus complexe.

C'est la raison pour laquelle le « Think Small First » fait partie intégrante des objectifs stratégiques du SPF Economie et inspire en permanence son action pour encadrer et soutenir efficacement ce tissu entrepreneurial important, générateur de croissance économique et de création d'emplois.

Pour encadrer efficacement le marché des biens et des services, il faut d'abord le connaître parfaitement, en analysant la santé et la situation concurrentielle de ses différents acteurs et secteurs. S'appuyant sur des statistiques fiables, pertinentes et actualisées, et développant des analyses méthodologiques et professionnelles, le SPF Economie contribue à la transparence du marché en mettant en place un éventail d'instruments de mesure et d'évaluation objectives des acteurs du marché comme l'Observatoire des prix et le Tableau de bord de la compétitivité.

Le Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants, élaboré par la Direction générale de la Politique des P.M.E. du SPF Economie complète cet arsenal et nourrit l'ambition de mettre au service du Gouvernement, un outil de référence intégré pour la connaissance et la mesure de l'évolution de l'environnement des PME et des entrepreneurs indépendants.

## Table des matières

<b>Préface</b> .....	<b>3</b>
<b>Executive summary</b> .....	<b>7</b>
La démographie des PME.....	7
La démographie des entrepreneurs indépendants.....	8
L'entreprenariat féminin.....	8
Benchmarking.....	10
<b>1. Contexte et objectifs</b> .....	<b>13</b>
<b>2. Méthodologie</b> .....	<b>15</b>
2.1. Le concept de PME.....	15
2.2. La notion d'entrepreneur.....	17
2.3. Les sources statistiques.....	18
<b>3. Les cinq modules du Tableau de bord</b> .....	<b>21</b>
3.1. Démographie des PME.....	21
3.1.1. Nombre de PME assujetties à la TVA, selon l'activité, le chiffre d'affaires et la forme juridique.....	21
3.1.3. Nombre de créations d'entreprises, taux de création, de cessa- tion et de turbulence.....	25
3.1.3. Nombre de faillites, tiercé sectoriel de faillites et part des fail- lites selon l'effectif salarié.....	28
3.2. Démographie des entrepreneurs indépendants.....	32
3.2.1. Nombre d'assujettis (indépendants et aidants), leurs parts, et croissance du nombre d'indépendants selon la nature d'activité et l'âge.....	32
3.3.2. Croissance d'indépendants débutant et cessant leur activité, flux de nouveaux indépendants selon la nature d'activité.....	36
3.2.3. Les cotisations sociales.....	37
3.3. Entreprenariat féminin.....	41

3.3.1. Situation des femmes sur le marché du travail.....	41
3.3.2. Femmes et statut indépendant.....	42
3.3.3. Les femmes dans certains instituts de professions libérales.....	48
3.4. Variables clés .....	52
3.4.1. Emploi et chiffre d'affaires.....	52
3.4.2. Offre de financement.....	55
3.4.3. Demande de financement et internationalisation.....	60
3.5. Benchmarking.....	63
3.5.1. Benchmarking sur la base des Small Business Act Fact sheets.....	63
3.5.2. Benchmarking sur la base des données qualitatives du Global Entrepreneurship Monitor.....	64
<b>4. Synthèse des 5 modules.....</b>	<b>71</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>75</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>76</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>78</b>



## Executive summary

En 2015, la Belgique comptait 869.662 entreprises parmi lesquelles 863.165 PME employant jusqu'à 49 salariés (soit 99,3 % du total) selon la base de données des entreprises assujetties à la TVA. Et sur la base des informations fournies par l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), la Belgique recensait 968.122 indépendants et 67.347 aidants.

Afin de favoriser le développement tant des PME que des entrepreneurs indépendants, il est essentiel de disposer d'un outil traçant leur évolution. Constitué de cinq modules, le Tableau de bord offre une analyse pointue de nombreux indicateurs clés.

Le soutien de la croissance économique est plus que jamais un enjeu d'actualité. Les dirigeants de PME et les indépendants sont des acteurs clés de ce redéploiement. Ils contribuent non seulement à la création de valeur et de nouveaux emplois, mais aussi à la recherche constante d'innovations.

Plusieurs organismes produisent des données administratives relatives à la vie des entreprises et à celle des entrepreneurs indépendants. Les comptes annuels de la Banque nationale de Belgique (BNB), l'emploi salarié de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et les données fournies dans le cadre de la TVA du SPF Finances détaillent la vie des entreprises. La DG Statistique du SPF Economie établit les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA en croisant les données issues de ces trois sources d'informations.

Pour élaborer le module « démographie des PME », l'Observatoire des PME se base sur des statistiques agrégées et anonymes, gérées par la DG Statistique du SPF Economie. Les données administratives analysées dans le module « démographie des entrepreneurs indépendants » sont fournies par l'INASTI.

## La démographie des PME

Ce chapitre présente l'évolution du nombre et la répartition sectorielle des PME, ainsi que la forme juridique de l'ensemble des entreprises.

Ces données permettent, notamment, de chiffrer le nombre total de PME assujetties à la TVA en 2014 et 2015 à respectivement 843.017 et 863.165 unités. Depuis 2008, plus de 75 % des PME n'occupent pas de travailleurs salariés.

En 2015, en ce qui concerne le domaine d'activité, plus de 50 % des PME relèvent des secteurs du « commerce/réparation d'automobiles et de motocycles », des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et de la construction. La forme juridique privilégiée par l'ensemble des entreprises, sans tenir compte du critère de taille, est celle de la « personne physique ». Elle occupe une part moyenne de 47 % de 2008 à 2014.

En 2015, 9.728 PME ont été déclarées en faillite. Les entreprises plus durement frappées par la faillite sont celles occupant jusqu'à 4 salariés. Le nombre de faillites en 2014 et 2015 est cependant en recul de 9 % par rapport aux années précédentes. Les trois secteurs vulnérables aux faillites sont, par ordre décroissant, le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, l'hébergement et la restauration et la construction. Ces secteurs sont notamment caractérisés par une concurrence effrénée et composés principalement par les entreprises en personne physique.

## La démographie des entrepreneurs indépendants

Ce chapitre décrit les mouvements affectant la population des entrepreneurs indépendants, selon le secteur, l'âge et la nature de l'activité.

Le nombre d'indépendants est en augmentation de 2007 à 2015, passant de 817.491 à 968.122. Les indépendants sont des administrateurs et des personnes physiques. En 2015, le nombre total d'indépendants se répartissait comme suit : 297.435 administrateurs de sociétés (soit 30,7 %) et 670.687 personnes physiques (soit 69,3 %).

8

66,94 % des indépendants exerçaient leur activité à titre principal, 23,67 % à titre complémentaire et 9,40 % en qualité d'actif après l'âge de la pension. Par rapport à 2008, les professions libérales et intellectuelles ont gagné en importance en 2015, sans doute parce qu'elles sont moins tributaires de la conjoncture économique. Par ailleurs, la tranche d'âge des indépendants de « plus de 55 ans » a enregistré le plus fort taux de croissance moyen depuis 2010 (22 %).

En 2015, 94.824 personnes ont débuté leurs activités d'indépendant, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, 44.850 ont mis fin à leur activité, soit une diminution de 11,2 % par rapport à l'année précédente.

En 2015, l'activité des indépendants se portait bien. On observe une diminution du nombre de dispenses de cotisations sociales accordées aux indépendants et une augmentation de ces cotisations payées par les indépendants.

Enfin, les données conjoncturelles confirment la tendance haussière. Au deuxième trimestre de 2016, on comptabilisait 1.015.505 indépendants et aidants.

## L'entreprenariat féminin

Les données de l'INASTI et de la DG Statistique du SPF Economie permettent de retracer l'évolution de l'entreprenariat féminin.

L'analyse de la situation des femmes sur le marché du travail durant la période 2007-2015 montre clairement et de manière globale que la part des femmes en âge de travailler est en progression.

En 2014 et en 2015, les femmes représentaient 33 % des travailleurs indépendants. Par ailleurs, on observe, sur la période 2007-2015, que le taux de croissance annuel du nombre total de femmes indépendantes est plus marqué que celui des hommes indépendants. Il s'agit là d'un mouvement de rattrapage. Le nombre de femmes indépendantes est, au départ, relativement faible.

En 2015, les femmes entrepreneures étaient essentiellement présentes dans les secteurs moins intensifs en capital des professions libérales et intellectuelles (39,3 %), du commerce (32,5 %) et des services (12,5 %). La même année, elles ont créé et cessé plus d'activités dans le secteur « professions libérales et intellectuelles » que dans les autres secteurs.

L'entreprenariat féminin a encore une marge de progression du fait que le ratio (ou le taux d'activité) des femmes indépendantes par rapport à la population active des femmes est moins élevé que celui des hommes indépendants, alors que les taux de croissance annuels de la population active totale et de la population active occupée des femmes sont globalement supérieurs à ceux des hommes.

Les calculs effectués par l'Observatoire des PME, sur la base des données de l'INASTI, montrent que les femmes tirent moins de revenus de leur activité indépendante que les hommes. En effet, 51,4 % des femmes indépendantes déclarent des revenus inférieurs à 7.500 euros contre 36,8 % des hommes indépendants en 2014.

Enfin, l'Observatoire des PME compile des données chiffrées en vue de cerner la problématique de la féminisation des ordres et instituts de professions intellectuelles et libérales. Quatre des six groupements professionnels relevant de la compétence de la division « Réglementation » de la Direction générale de la Politique des P.M.E. ont été étudiés, à savoir : la Commission des psychologues, l'Institut des experts en automobiles (IEA), l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés (IPCF) et l'Institut professionnel des Agents immobiliers (IPI). Il ressort que la proportion des femmes s'élève à 29 % en moyenne au sein des organes de décision des quatre ordres. Le nombre de sièges occupés par des femmes au sein de l'IPI, de l'IPCF et de l'IEA, est proportionnel à leur présence parmi les membres et stagiaires.

### Variables clés

Les données de l'ONSS, les statistiques structurelles d'Eurostat et celles de la Centrale des crédits aux entreprises (CCE) de la Banque nationale de Belgique constituent le corps de l'analyse des variables clés.

Les données de l'ONSS permettent de distinguer deux catégories d'entreprises :

- les très petites entreprises (TPE) (moins de 10 postes de travail) ;
- les petites entreprises (PE) (moins de 50 postes de travail).

L'emploi a diminué dans les entreprises entre 2012 et 2014. Entre 2014 et 2015, l'emploi du secteur privé dans les très petites entreprises a continué à s'éroder alors qu'il

a augmenté dans les petites entreprises, et particulièrement dans le secteur du transport et de l'entreposage. Globalement, en 2014 et 2015, on a enregistré également une création nette de postes de travail.

Les deux poids lourds sectoriels en matière d'emploi au sein des PME demeurent le secteur du « commerce, réparation d'automobiles et motocycles » d'une part, et celui de la construction, d'autre part.

Selon les statistiques structurelles d'Eurostat, le secteur « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » générait plus de 40 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur privé en 2013. Le secteur « autres services<sup>1</sup> » détenait un peu moins de 20 % de ce chiffre d'affaires.

Dans un tout autre registre, on observe que l'offre de financement des PME est, en très grande partie, du ressort des banques. Selon les calculs effectués par l'Observatoire des PME, le taux d'utilisation de l'encours total des crédits par les PME s'élevait à 76 % en 2014-2015. De plus, le montant de l'encours des crédits totaux aux sociétés non financières s'élevait à 115 milliards d'euros au quatrième trimestre de 2015 contre 112 milliards d'euros au quatrième trimestre de 2014, soit une hausse de 3,46 % à un an d'écart.

Selon une étude menée en 2014 sur la demande de financement, 36,9 % des microentreprises et 56,3 % des PME indiquaient avoir introduit au moins une demande de crédit auprès d'une banque. Le refus de crédit bancaire a augmenté de 2012 à 2014, passant de 12,9 % à 13,2 % pour les PME et de 22,7 % à 26,8 % pour les microentreprises.

Concernant l'aspect « internationalisation », sept secteurs de l'économie belge représentaient à eux seuls près de 75 % des exportations totales de biens en 2012. C'est le secteur du « commerce de gros » qui contribue le plus aux exportations et au chiffre d'affaires des PME.

## Benchmarking

Les données quantitatives issues des fiches techniques annuelles « Small Business Act » (SBA Fact sheet) publiées par la Commission européenne permettent d'effectuer un benchmarking de la Belgique par rapport à l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, et l'Union européenne. Ces fiches se basent sur une autre définition du terme PME que celle généralement retenue par le SPF Economie : il s'agit d'une entreprise occu-

---

1 Le code NACE « autres services » comprend : « transport et entreposage », « hébergement et restauration », « information et communication », « activités immobilières », « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « activités de services administratifs et de soutien ».

pant, non pas jusqu'à 49 salariés, mais maximum 249 employés et ayant un chiffre d'affaires ou un total bilantaire limité.

Selon ces fiches, en 2015, les PME belges représentaient 99,8 % de la population de l'ensemble des entreprises belges, près de 70 % des emplois et 62,3 % de la valeur ajoutée du secteur privé. 94,2 % des 99,8 % de PME étaient des microentreprises, la Belgique demeure donc une terre de très petites entreprises. La Belgique présente des similitudes avec les Pays-Bas et la France quant au poids des microentreprises et petites entreprises dans les économies nationales. En 2015, la part relative qu'occupaient les PME belges dans le nombre total des entreprises était identique à celle de la moyenne de l'Union européenne. En revanche, les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée générés par les PME dépassaient celles de la moyenne de l'Union européenne. Entre 2014 et 2015, le taux de croissance du nombre total de PME belges était assez significatif (8,2 %) par comparaison avec les résultats français (11,1 %), hollandais (8,4 %) et allemands (0,9 %).

Une autre source de données qualitatives permettant d'établir un benchmarking entre pays est celle des enquêtes annuelles produites par le Global Entrepreneurship Monitor. Le taux d'ensemble de l'activité entrepreneuriale (TEA) et le taux de propriété d'entreprises établies (EBOR) indiquent que la Belgique reste en retrait par rapport à la moyenne de l'Union européenne. En 2014, le TEA et l'EBOR de la Belgique s'élevaient respectivement à 5,4 % et à 3,5 % contre 7,8 % et 6,7 % pour la moyenne des États membres de l'Union européenne.

Enfin, selon les dernières statistiques structurelles publiées par Eurostat, le taux de création d'entreprises dans l'économie marchande non financière de la Belgique reste faible par comparaison avec l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la moyenne européenne. Il s'élevait à 3,59 % en 2013 contre 5,01 % en 2012. Parallèlement, le taux de cessation d'entreprises dans l'économie marchande de la Belgique est plus faible par comparaison avec les quatre pays susmentionnés. Il s'élève en 2012 à 2,4 % contre 5,6 % (France), 8,5 % (Allemagne), 9,2 % (Pays-Bas) et 10,8 % (Royaume-Uni).



## 1. Contexte et objectifs

L'idée de concevoir un Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants en Belgique est le fruit d'une longue réflexion menée au sein des services « Etudes », « Politique internationale » et « Data & Analyses » de l'Observatoire des PME.

Le Tableau de bord répond à deux objectifs majeurs :

- Rendre une série d'indicateurs clés de la vie économique des PME et des entrepreneurs indépendants disponibles et accessibles à toute entité concernée. Un tel outil dresse un état des lieux sur le développement de l'entrepreneuriat en Belgique. Selon les possibilités, une mise en perspective sera réalisée en comparant certains résultats belges avec ceux d'autres pays et avec la moyenne de l'Union européenne.
- Offrir un cadre de référence pour la proposition de politiques des PME, initiées au niveau fédérales.

Le service « Data & Analyses » de l'Observatoire des PME a préalablement procédé à un screening visant à identifier des outils similaires existants aux niveaux régional, fédéral et international. Il est ressorti de cet exercice que ces outils répondent à des logiques distinctes. Ils sont construits soit sur la base d'enquêtes (qualitatives et quantitatives), soit sur la base d'une collecte des informations quantitatives existantes.

Parmi ces outils se trouvent : les Baromètres de l'UCM et de l'UNIZO, le Baromètre pour les PME de Deloitte Fiduciaire, le Panorama de l'évolution des PME de KPMG, les Enquêtes conjoncturelles de la Banque nationale de Belgique, le Baromètre de la société de l'information du SPF Economie, le Baromètre de Bpifrance, et le Tableau de bord de l'OCDE sur le financement des PME et des entrepreneurs.

La technique d'analyse utilisée pour ce Tableau de bord est du type « collecte, traitement et interprétation des données existantes ». Elle a été préférée à une approche de type enquête auprès des PME et des entrepreneurs indépendants en Belgique car elle permet davantage de prendre en compte les principes du « Think Small First » et « Only once » et de la simplification des charges administratives pour les PME et les entrepreneurs indépendants.

Cette première édition du Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants décrit et analyse principalement l'évolution annuelle des indicateurs clés depuis 2007/2008 et propose les cinq modules d'analyse thématique suivants :

- la démographie des PME ;
- la démographie des entrepreneurs indépendants ;
- l'entrepreneuriat féminin ;
- l'analyse de quelques variables clés ;
- un benchmarking entre la Belgique et ses trois principaux partenaires commerciaux (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas). Une comparaison avec le Royaume-Uni et la moyenne des Etats membres de l'UE est également réalisée selon la disponibilité de données.

Le Tableau de bord paraîtra une fois par an, vu que les données des différentes sources sont produites annuellement.



SU  
Me  
Tea  
Vis  
Go  
Mo  
Ins  
Lea  
exB

## 2. Méthodologie

### 2.1. Le concept de PME

Il n'existe pas de définition unique convenue du concept de « PME », ni un critère déterminant le statut de « PME ». Diverses définitions sont appliquées dans les 28 Etats membres de l'Union européenne.

Selon la [recommandation 2003/361/EC](#) du 6 mai 2003 de la Commission européenne, il existe trois éléments déterminants :

- le nombre de salariés,
- le chiffre d'affaires annuel ou,
- le total annuel du bilan.

Ces éléments permettent de définir trois catégories d'entreprises. Elles sont reprises au tableau 1.

Tableau 1. Définition des petites entreprises

Catégorie	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires	Total du bilan
Microentreprises	< 10	≤ 2 millions d'euros	≤ 2 millions d'euros
Petites entreprises	< 50	≤ 10 millions d'euros	≤ 10 millions d'euros
Moyennes entreprises	< 250	≤ 50 millions d'euros	≤ 43 millions d'euros

Source : Commission européenne.

Sont considérées comme PME, selon la Commission européenne, les entreprises qui occupent moins de 250 personnes et qui présentent soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, soit un total bilantaire inférieur ou égal à 43 millions d'euros.

Les différentes définitions nationales peuvent être adaptées en vue de refléter diverses considérations propres à chaque pays. Souvent, elles tiennent compte de paramètres ou de préoccupations économiques, financières, sociales et politiques. Par conséquent, une plus grande harmonisation des définitions au sein et entre les pays se révèle difficile. Des différences peuvent également exister en raison des objectifs poursuivis en matière de collecte des données. Par exemple, les banques et les institutions financières ne recourent pas aux définitions statistiques nationales d'une PME, mais à une définition différente lorsqu'il s'agit de collecter des données sur le financement des PME.

En Belgique, plusieurs définitions sont utilisées par diverses institutions.

Le SPF Economie utilise le critère de la taille (le nombre de salariés) pour définir une PME :

- la microentreprise ou la très petite entreprise (TPE) : moins de 10 personnes ;
- la petite entreprise (PE) : entre 10 et 49 personnes.

Par ailleurs, précisons que les classifications des entreprises selon la taille sont plus étoffées dans les statistiques portant sur l'évolution de l'emploi dans les entreprises belges, publiées par l'Office national de sécurité sociale (ONSS) que dans celles publiées par la Direction générale Statistique du SPF Economie.

La Banque nationale de Belgique (BNB) recourt aux critères de taille appliqués aux entreprises. Pour les exercices ayant débuté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le classement distingue deux groupes : les petites entreprises et les grandes entreprises. La taille de l'entreprise détermine le choix du schéma pour le dépôt des comptes annuels.

La BNB considère une entreprise comme petite si elle n'a pas dépassé plus d'un des plafonds suivants lors des deux derniers exercices clôturés :

- moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés : 50 ;
- chiffre d'affaires (hors TVA) : 7.300.000 euros ;
- total du bilan : 3.650.000 euros ;

sauf si la moyenne annuelle de l'effectif du personnel dépasse 100 unités. Dans tous les autres cas, les entreprises étaient considérées comme grandes.

Suite à la loi du 18 décembre 2015 transposant la directive 2013/34/EU, la BNB reprend désormais, pour les exercices débutant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, trois catégories : les microsociétés<sup>2</sup>, les petites sociétés<sup>3</sup>, et les grandes sociétés.

---

2 Les microsociétés sont les sociétés dotées de la personnalité juridique qui, à la date de clôture des comptes ne sont pas une société filiale ou une société mère et qui ne dépassent pas plus d'une des limites suivantes : nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle : 10 ; chiffre d'affaires annuel, hors TVA : 700.000 euros ; total du bilan : 350.000 euros.

3 Les petites sociétés sont les sociétés dotées de la personnalité juridique qui, à la date de bilan du dernier exercice clôturé, ne dépassent pas plus d'une des limites suivantes : nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle : 50 ; chiffre d'affaires annuel, hors TVA : 9.000.000 euros ; total du bilan : 4.500.000 euros.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La loi du 18 décembre 2015 (MB 30.12.2015) respecte le principe du « only once » en réduisant les charges administratives qui pèsent sur les PME, tout en maintenant l'obligation de publier des comptes annuels.

La Centrale des crédits aux entreprises (CCE) recense les crédits octroyés aux personnes morales (sociétés) et aux personnes physiques. Toutefois, seules les données relatives à l'encours des crédits octroyés aux sociétés non financières sont publiées sur son site web.

Ces données sont ventilées selon la taille des entreprises (petites, moyennes et grandes) et selon la maturité du crédit (très court, court et long termes). Les entreprises qui ont remis volontairement un schéma abrégé des comptes annuels sont considérées comme petites entreprises. Ces petites entreprises correspondent aux critères de taille exposés ci-dessus et ne sont pas cotées en Bourse. Les entreprises qui ont déposé un schéma complet sont considérées comme grandes ou moyennes selon que leur chiffre d'affaires a été supérieur ou non à 37,2 millions d'euros au cours de deux années consécutives. Les entreprises qui doivent utiliser le schéma complet sont celles qualifiées de petites ou grandes selon les critères de taille présentés ci-dessus et cotées en Bourse.

Dans chaque module, nous utilisons la définition de la source d'information. Par conséquent, des divergences entre les données peuvent apparaître.

## 2.2. La notion d'entrepreneur

L'indépendant est généralement assimilé à un entrepreneur, à la fois employé et propriétaire de l'entreprise, il n'est cependant pas lié par un contrat salarial. Il peut se constituer en personne physique ou en société.

En 2008, la Commission européenne définit un entrepreneur comme étant un homme ou une femme qui a créé une entreprise dans laquelle il ou elle possède la majorité du capital et qui prend part aux décisions, à la prise de risque et au management quotidien.

L'INASTI recourt, dans ses statistiques, tant à la notion d'indépendant qu'à celle d'aidant. L'indépendant est la personne qui exerce une activité professionnelle sans pour autant être liée par un contrat de travail. L'aidant est la personne qui assiste ou remplace l'indépendant dans l'exercice de sa profession sans être liée par un contrat de travail à l'indépendant. Ils sont tous les deux soumis au statut social des travailleurs indépendants et sont tenus de payer des cotisations sociales à l'INASTI.

En reprenant les éléments fondamentaux contenus dans les trois paragraphes qui précèdent, l'Observatoire des PME considère l'entrepreneur comme étant « une personne propriétaire d'entreprise(s), qui crée, développe, reprend, ou redémarre une

activité économique dans un souci de générer de la valeur, et en exploitant de nouveaux biens et services, procédés ou marchés ».

Même si la majorité des entrepreneurs sont des hommes, force est de constater que les femmes franchissent de plus en plus le pas en s'établissant comme entrepreneures indépendantes ou en créant leur(s) propre(s) entreprise(s).

### 2.3. Les sources statistiques

Le Tableau de bord des PME et des entrepreneurs indépendants est réalisé par le service « Data & Analyses » de l'Observatoire des PME. Les données collectées et compilées proviennent en grande partie de sources officielles des autorités publiques. D'autres sources d'informations statistiques pertinentes sont susceptibles d'enrichir le contenu du Tableau de bord et peuvent être utilisées en complément. Il s'agit de sources issues généralement du secteur privé (cabinets d'audit, fédérations professionnelles, etc.).

Les sources utilisées dans ce Tableau de bord sont :

- la base de données de la DG Statistique du SPF Economie relative aux entreprises assujetties à la TVA. Les données officielles de l'année précédente sont chargées sur le site de la DG Statistique à la fin septembre de l'année en cours ;
- la base de données administratives sur le nombre d'assujettis « indépendants et aidants » de l'INASTI. Les données sur le nombre d'indépendants en personnes physiques et en administrateurs de sociétés de l'année précédente sont disponibles en ligne, respectivement en juillet et en octobre de l'année en cours ;
- la base de données d'Eurostat portant sur les enquêtes structurelles des entreprises, selon la classification NACE Révision 2<sup>4</sup> de l'ensemble de l'industrie et services marchands, réparation d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques, hormis les activités financières et d'assurances. Les statistiques structurelles sur les entreprises sont publiées environ 21 mois après la fin de l'année de référence. Les données les plus récentes portent alors sur l'année 2013 et elles ont été publiées en octobre 2015 ;
- la base de données administratives de l'ONSS et du SPF Sécurité sociale. Les statistiques de l'ONSS sur l'emploi du secteur privé relatives au second semestre de l'année t-1 sont mises en ligne au second semestre de l'année t ;
- la base de données de la CCE portant sur les crédits bancaires, comme l'une des sources de financement des sociétés non financières. Les données du quatrième trimestre de l'année précédente sont publiées fin mars ou début avril de l'année en cours.

L'analyse du premier module « démographie des PME » repose principalement sur la base de données des entreprises assujetties à la TVA. Les variables étudiées sont par exemple : le nombre de PME assujetties à la TVA, le nombre de créations (starters), le

---

4 Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

nombre de cessations et de faillites, les taux de création, de cessation et de turbulence des PME<sup>5</sup>, etc.

Ces données sont ventilées selon la taille, la forme juridique, le chiffre d'affaires, les activités économiques (nomenclature NACE-BEL<sup>6</sup> 2008).

L'analyse du module « démographie des entrepreneurs indépendants » s'appuie principalement sur les données administratives collectées par l'INASTI. Ces informations chiffrées couvrent essentiellement le nombre d'assujettis (indépendants et aidants) et sont ventilées selon la nature de l'activité (activité principale, activité complémentaire et activité après l'âge de la pension), les branches d'activité (nomenclature spécifique de l'INASTI), le sexe, l'âge, etc.

Toutefois, il convient de préciser les deux éléments suivants :

- Le nombre total d'indépendants englobe les administrateurs des sociétés et les personnes physiques ;
- Les aidants sont des personnes qui assistent un indépendant dans l'exercice de sa profession ou qui le remplacent. L'Observatoire des PME les considère comme étant hors du champ de ce Tableau de bord. Le nombre d'aidants est indiqué mais ils ne sont pas pris en compte dans les analyses.

Le troisième module « entrepreneuriat féminin » est construit à partir des données de l'INASTI et de la DG Statistique du SPF Economie.

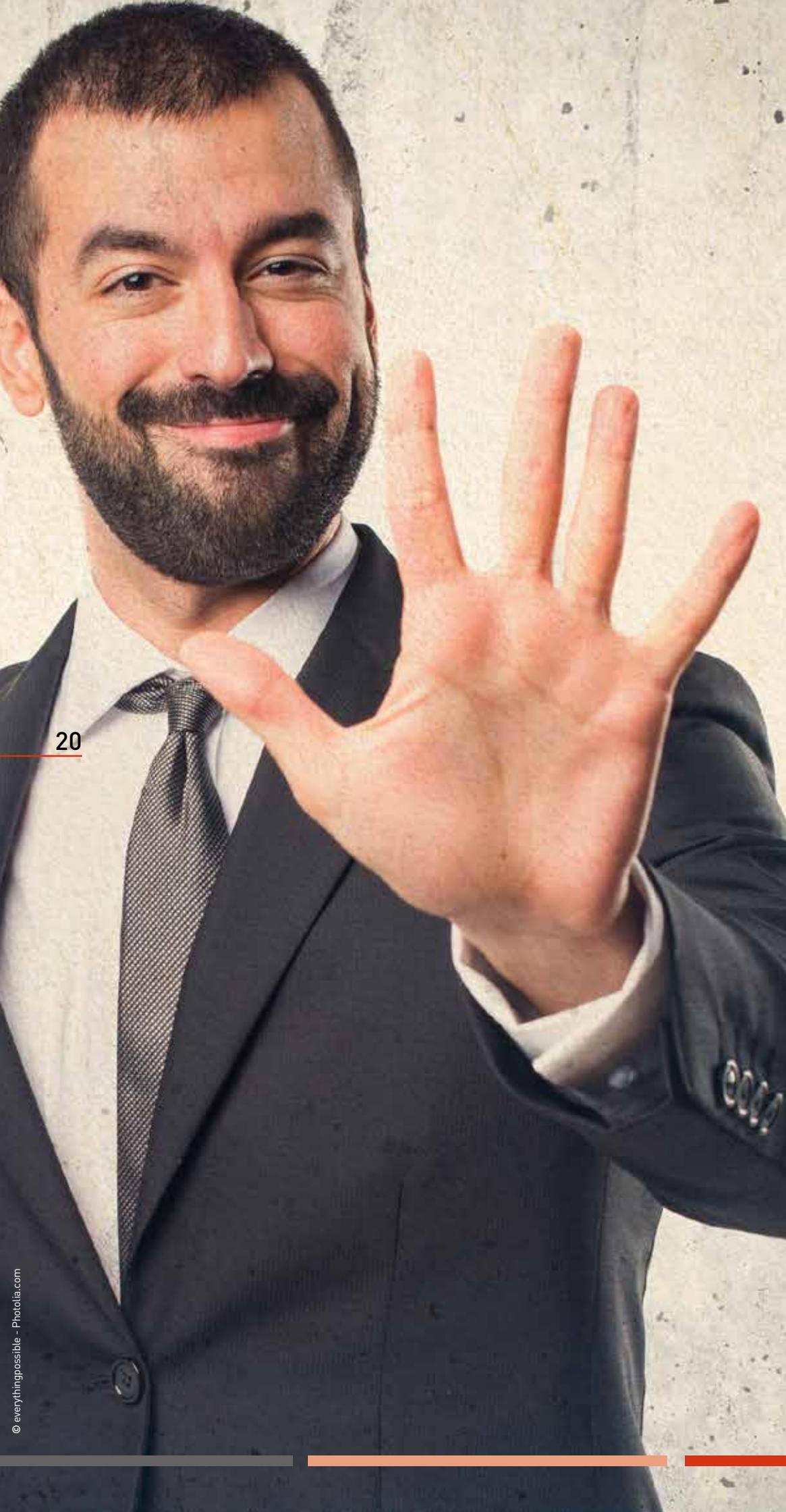
Il est communément admis que les PME sont le principal vecteur de création d'emplois. Par conséquent, une attention particulière sera consacrée, notamment, à l'analyse de la variable « emploi » dans le quatrième module « variables clés ». L'Observatoire des PME examinera les données sur l'emploi dans le secteur privé, publiées par l'ONSS. Il analysera également le financement bancaire des PME à partir des données de la CCE.

Le cinquième module porte sur le benchmarking et met en perspective la situation de la Belgique par rapport à d'autres pays européens. En se basant sur les informations récoltées au moyen d'enquêtes, les statistiques structurelles annuelles sur les entreprises produites par Eurostat viennent compléter celles publiées par la DG Statistique du SPF Economie. Ventilées par classes de taille, elles constituent une source complémentaire pour analyser les PME. Un ensemble limité de variables standard (nombre d'entreprises, chiffre d'affaires, nombre d'effectifs salariés, valeur ajoutée...) est disponible dans cette base de données Eurostat, en général jusqu'au niveau des sections de la nomenclature NACE. Elles sont harmonisées au niveau européen et peuvent dès lors servir de base de comparaison avec d'autres Etats membres.

---

5 La turbulence en termes d'entreprises actives est la somme des taux de création et de cessation. Il s'agit donc du rapport entre, d'une part, la somme du nombre de nouveaux assujettis à la TVA, de ré-assujettissements, et de cessations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA dans la période considérée.

6 Version belge de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.



## 3. Les cinq modules du Tableau de bord

### 3.1. Démographie des PME

La démographie des PME concerne les mouvements affectant la population d'entreprises employant entre 0 et 49 salariés, ventilée selon les branches d'activité, le chiffre d'affaires sectoriel, la forme juridique et la taille.

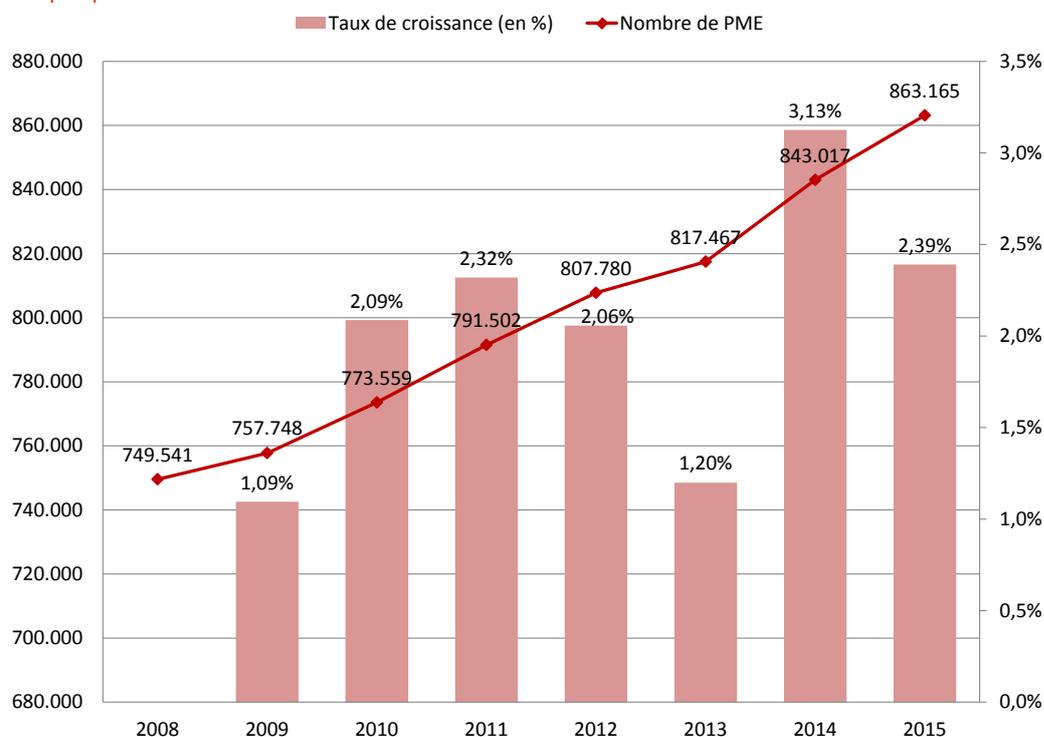
Les données sur la démographie des PME permettent également d'observer les principaux événements au cours de leur existence et leur renouvellement, par le biais des créations, des cessations et des turbulences.

Deux sources primaires de la base de données de redevables d'informations statistiques (DBRIS), à savoir les entreprises assujetties à la TVA et la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), constituent le point de départ de l'analyse de la démographie des PME.

#### 3.1.1. Nombre de PME assujetties à la TVA, selon l'activité, le chiffre d'affaires et la forme juridique

En 2015, les entreprises assujetties à la TVA en Belgique atteignaient 869.662 unités. Parmi elles, 863.165 étaient des PME. Le graphique 1 montre que sur la période 2008-2015, leur nombre n'a cessé de croître. Le nombre de PME a augmenté de 2,39% en 2015 par rapport à 2014.

Graphique 1. Nombre de PME et croissance annuelle



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

La croissance observée en 2015 par rapport à 2014 est la résultante d'augmentations dans la plupart des secteurs d'activité.

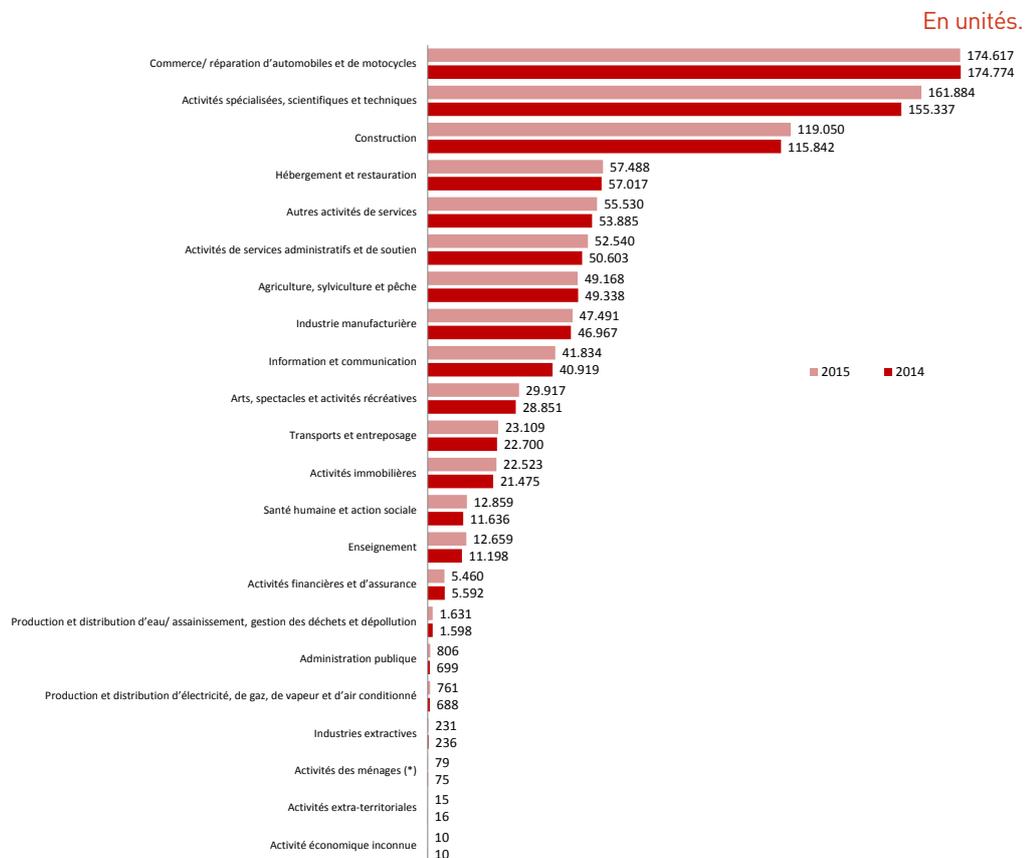
Certains secteurs ont un taux de croissance négatif :

- les activités extraterritoriales (-6,25 %),
- les activités financières et d'assurance (-2,30 %),
- les industries extractives (-1,76 %),
- l'agriculture, sylviculture et pêche (-0,40 %),
- le commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (-0,07 %).

En revanche, d'autres secteurs d'activité ont enregistré des accroissements assez significatifs, notamment

- les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 6.531 PME),
- la construction (+ 3.231),
- les activités de services administratifs et de soutien (+ 1.904),
- les autres activités de service (+ 1.648).

Graphique 2. Répartition sectorielle des PME en 2014 et en 2015



(\*) Activités des ménages comme employeurs/ activités indifférenciées des ménages comme producteurs de biens et services pour usage propre.

Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

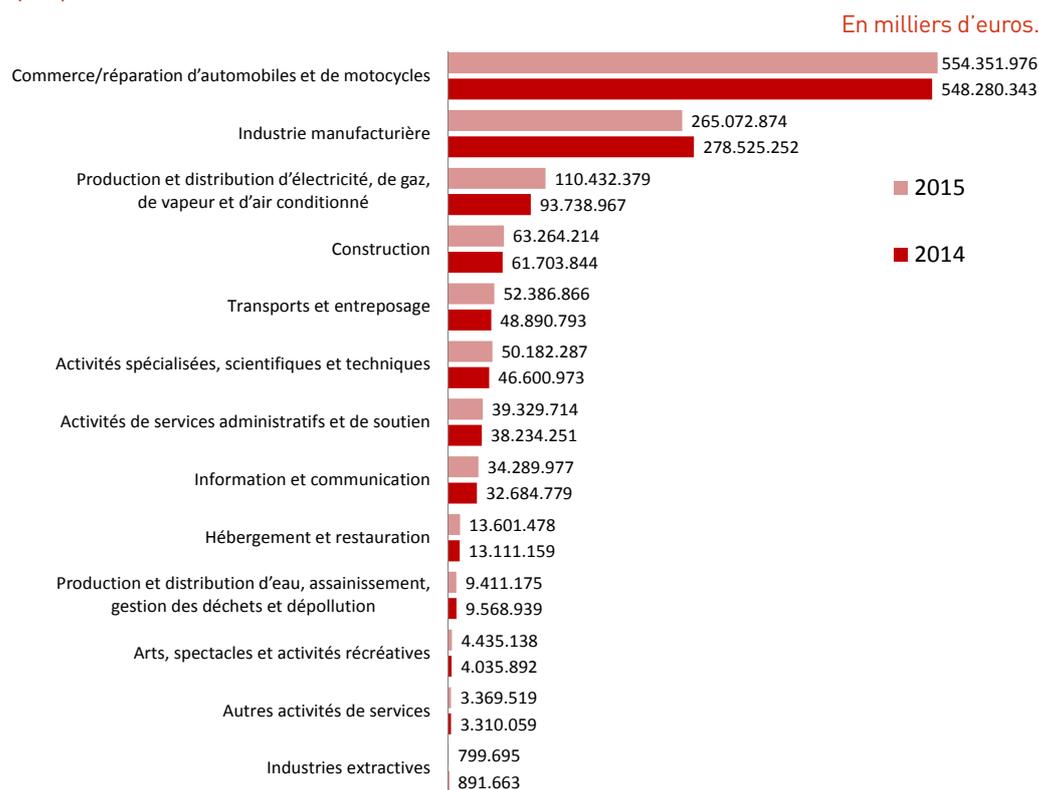
Dans le graphique 2, trois secteurs sortent du lot dans le total des PME assujetties à la TVA. Il s'agit des secteurs :

- du commerce/réparation d'automobiles et de motocycles (173.677 entreprises),
- des activités spécialisées, scientifiques et techniques (161.446 entreprises),
- de la construction (118.547 entreprises).

A eux trois, ils représentent 52,6 % de l'ensemble des PME recensées en 2015.

Les graphiques 3 et 4 portent sur l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA, indépendamment du critère de taille. Les tendances illustrées sont toutefois également valables pour les PME en particulier, puisque l'extrême majorité des entreprises en Belgique occupent moins de 50 salariés.

Graphique 3. Chiffre d'affaires sectoriel en 2014 et en 2015



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le graphique 3 indique que les cinq secteurs qui ont réalisé les chiffres d'affaires les plus élevés en 2014 sont

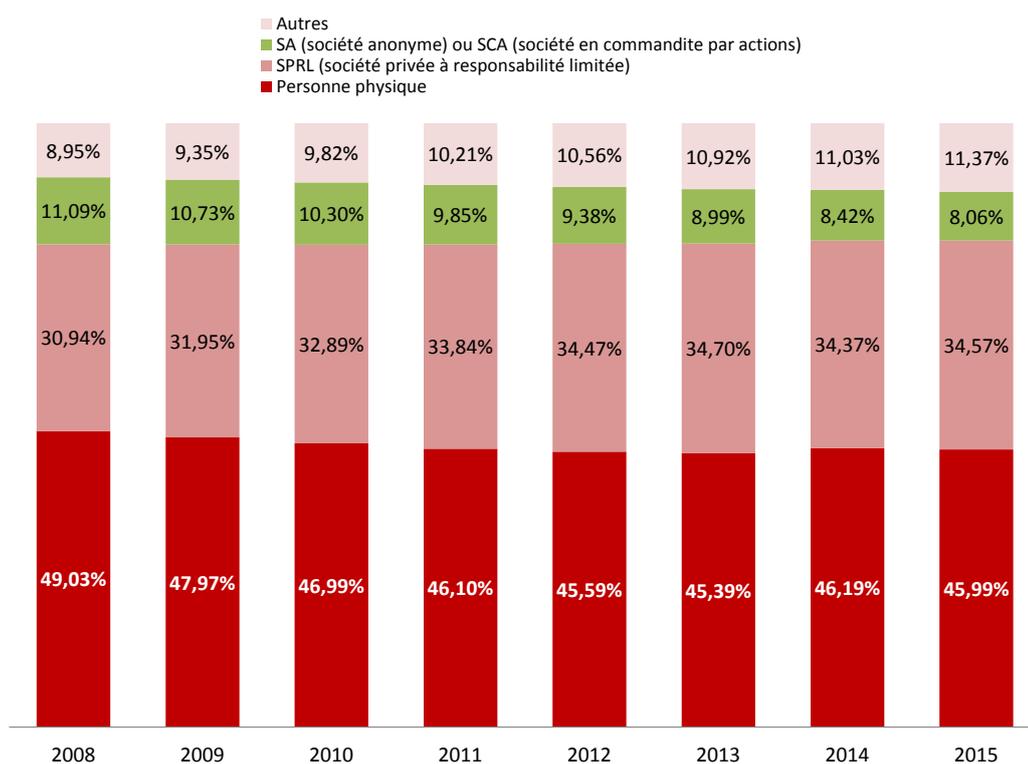
- le secteur du commerce/réparation d'automobiles et de motocycles (548 milliards d'euros),
- l'industrie manufacturière (278 milliards d'euros),
- la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (94 milliards d'euros),
- la construction (62 milliards d'euros),
- le transport et entreposage (49 milliards d'euros).

Seule l'industrie manufacturière a enregistré un taux de croissance négatif (-4,8 %) de son chiffre d'affaires entre 2014 et 2015 (graphique 3). En revanche, quatre secteurs réalisent chacun un taux de croissance positif :

- la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (17,8 %),
- les transports et entreposage (7,1 %),
- la construction (2,5 %),
- le commerce/réparation d'automobiles et de motocycles (1,1 %).

Graphique 4. Répartition du nombre d'entreprises selon la forme juridique

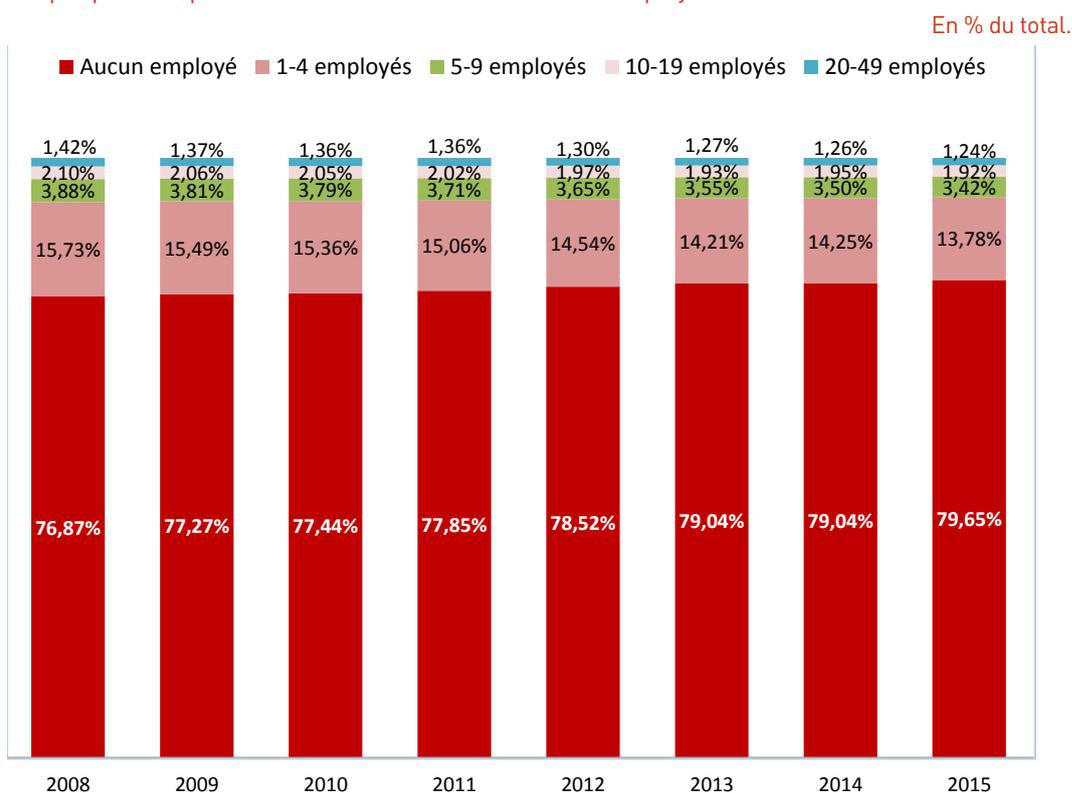
En % du total.



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Sur la période 2008 à 2015, les entreprises assujetties à la TVA, PME ou non, optent de préférence pour le statut « personne physique » comme forme juridique d'entreprise, avec une moyenne de 46,7 %. Viennent ensuite les formes SPRL et société anonyme (SA) avec respectivement 33,5 % et 9,6 % (graphique 4).

Graphique 5. Répartition des PME selon le nombre d'employés



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

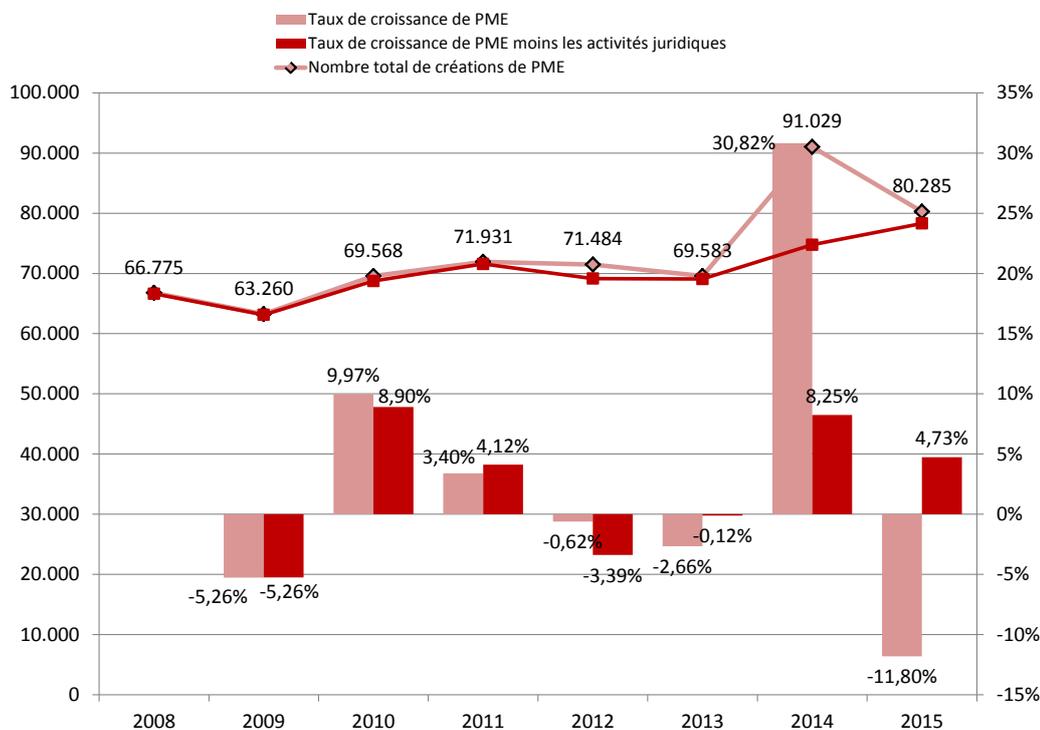
La part des PME n'ayant aucun salarié dans le nombre total d'entreprises n'a cessé de croître de 2008 à 2015 (graphique 5). Cela représente en valeur absolue une croissance de 19,3 %.

Il est aussi important de remarquer que le tissu économique des PME belges est largement dominé par les très petites entreprises (entreprises de 0 à moins de 10 salariés) et par les petites entreprises (entreprises de 10 à 49 salariés). En 2015, la somme de ces deux catégories d'entreprises représentait 99,3 % des entreprises assujetties à la TVA. 79,65 % de ce total est constitué d'entreprises n'ayant aucun employé, soit approximativement quatre entreprises sur cinq.

### 3.1.3. Nombre de créations d'entreprises, taux de création, de cessation et de turbulence

Sur la base des mêmes statistiques, 80.408 entreprises ont vu le jour en 2015. Parmi celles-ci, 80.285 étaient des PME. 91.029 créations de PME avaient été enregistrées en 2014, leur nombre est donc en diminution de 11,8 % en 2015.

Graphique 6. Nombre de créations de PME et taux de croissance annuel



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le nombre élevé de créations de PME en 2014 est lié à la très forte augmentation du nombre d'avocats qui ont été assujettis à la TVA à partir de cette année-là. Les avocats sont comptabilisés dans le sous-secteur « activités juridiques ». On y a enregistré 16.254 créations de PME en 2014 contre 507 en 2013, soit un coefficient multiplicateur de 32.

Le nombre de créations de PME a augmenté de 30,82 % en 2014 si tous les secteurs de l'activité économique sont pris en compte. Cette augmentation est nettement plus limitée si le sous-secteur « activités juridiques » est retiré de l'analyse. En excluant les créations de ce sous-secteur sur la période 2013-2015, 74.775 créations ont été enregistrées en 2014 (soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2013) et 78.311 en 2015 (soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2014).

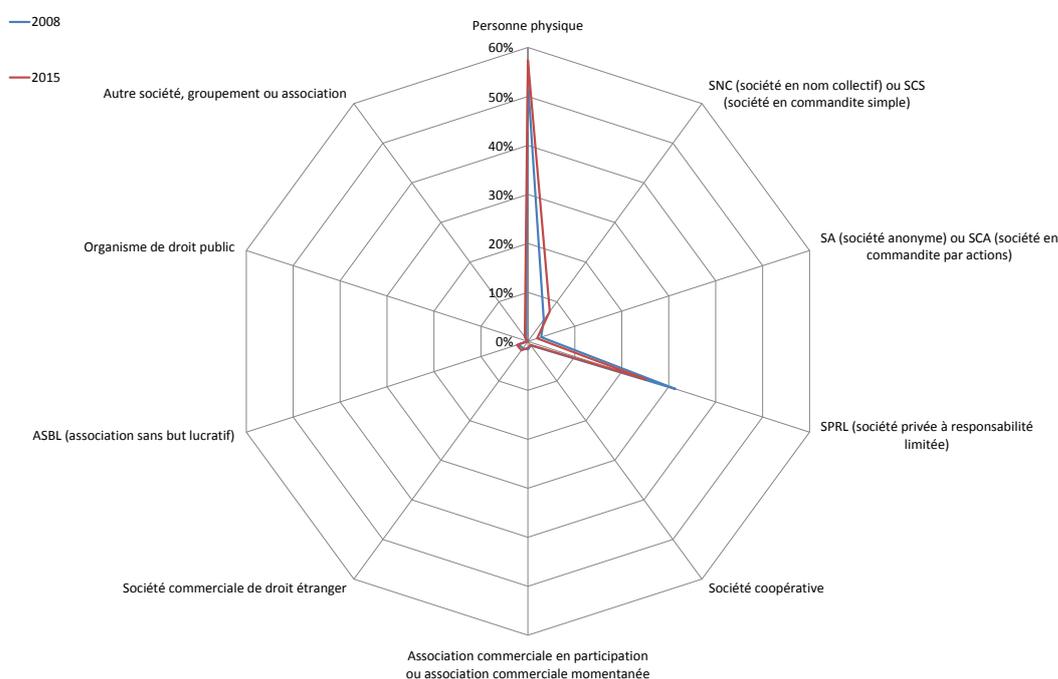
En 2014, on constate également des augmentations de créations de PME dans les secteurs suivants :

- enseignement (+43 %),
- santé humaine et action sociale (+18 %),
- activités immobilières (+17 %),
- production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+13 %).

Les secteurs qui ont connu les plus fortes baisses de créations en 2015 sont :

- activités spécialisées, scientifiques et techniques (-47 %),
- activités financières et d'assurance (-20 %),
- production et distribution d'eau/ assainissement, gestion des déchets et dépollution (-14 %).

Graphique 7. Répartition des formes juridiques en 2008 et 2015



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

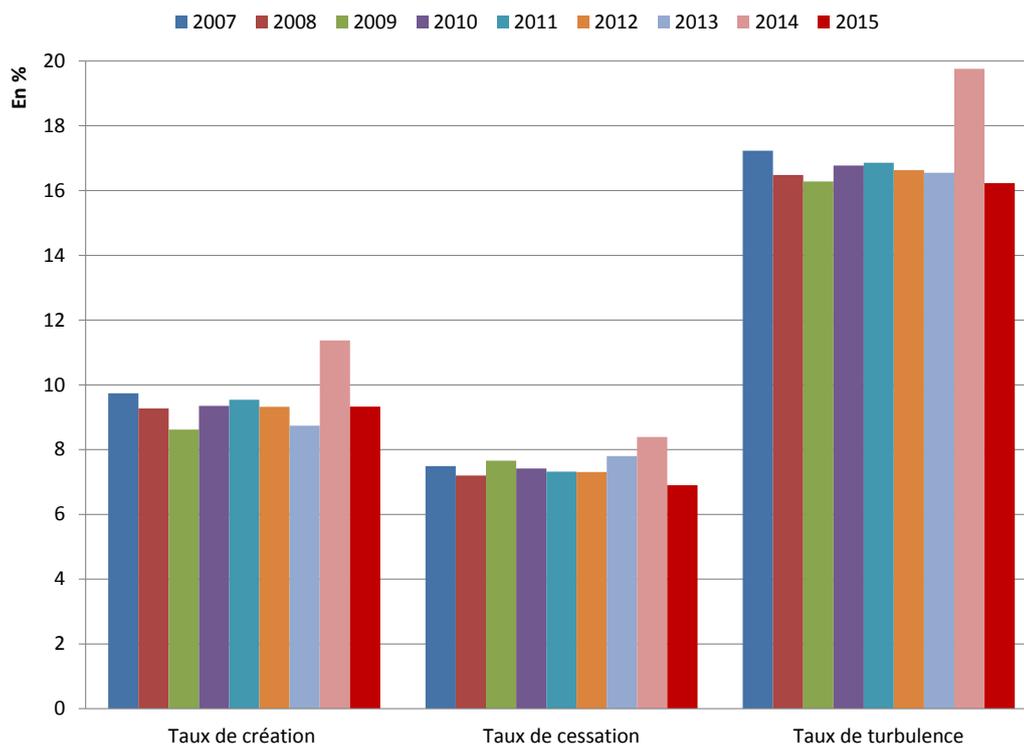
Quand il s'agit de créer une entreprise, PME ou non, on opte plus souvent pour la forme juridique « personne physique ». Elle représente 57 % en 2015 contre 53 % en 2008. Même si la forme juridique « SPRL » occupe la seconde place, sa part diminue en 2015, ne représentant plus que 25 % contre 31 % en 2008. Parallèlement, la part des sociétés en nom collectif (SNC) ou des sociétés en commandite simple (SCS) continue légèrement de croître (8 % en 2015 contre 5 % en 2008).

Le taux de création<sup>7</sup> s'élevait à 9,74 % en 2007 (graphique 8) et à 11,37 % en 2014 (en ce compris les activités juridiques), alors que le produit intérieur brut (PIB) augmentait respectivement de 3,4 % en 2007 et de 1,3 % en 2014. En 2015, le taux de création avoisinait 9,33 comparativement à une croissance du PIB de 1,4 %.

7 Le taux de création correspond à la part des nouvelles entreprises dans le stock total d'entreprises assujetties à la TVA.

En ce qui concerne le taux de cessation, le graphique 8 indique qu'il reste faible par rapport au taux de création d'année en année.

Graphique 8. Taux de création, de cessation et de turbulence



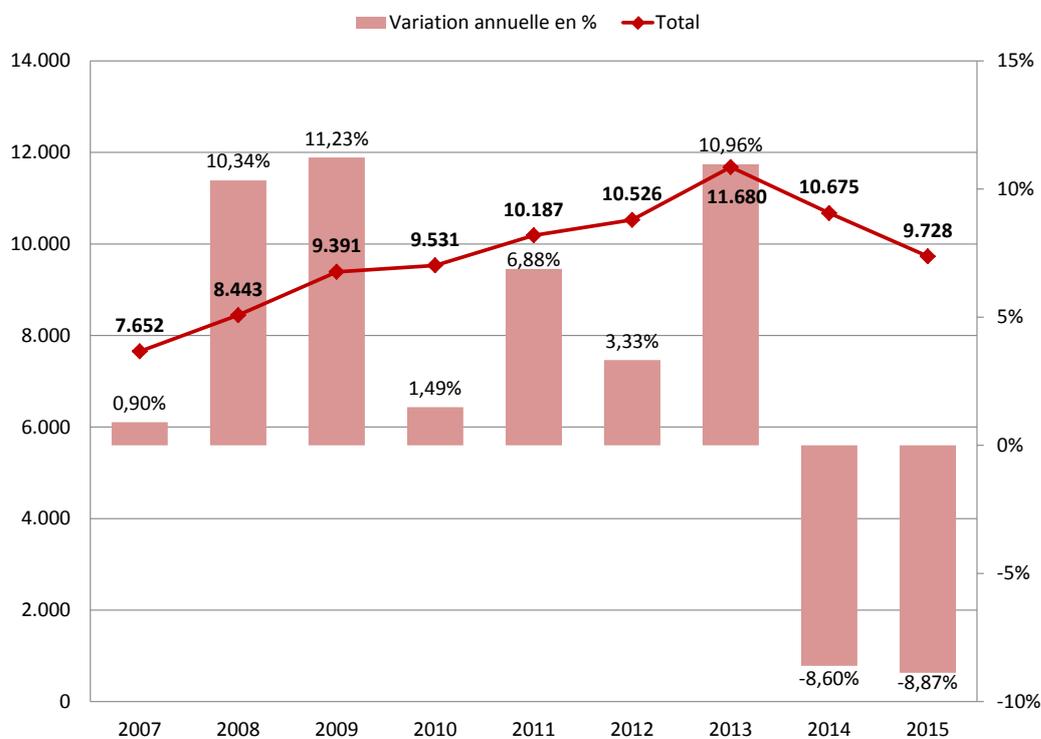
Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

### 3.1.3. Nombre de faillites, tiercé sectoriel de faillites et part des faillites selon l'effectif salarié

En 2015, 9.762 entreprises assujetties à la TVA ont été déclarées en faillite, dont 9.728 PME. Le nombre de faillites de PME est en diminution puisqu'il s'élevait à 11.680 en 2013 et à 10.675 en 2014 (graphique 9). Cela équivaut à un recul du nombre de faillites de 8,60 % en 2014 et de 8,87 % en 2015, alors qu'en 2013, on a relevé un accroissement de 10,96 %.

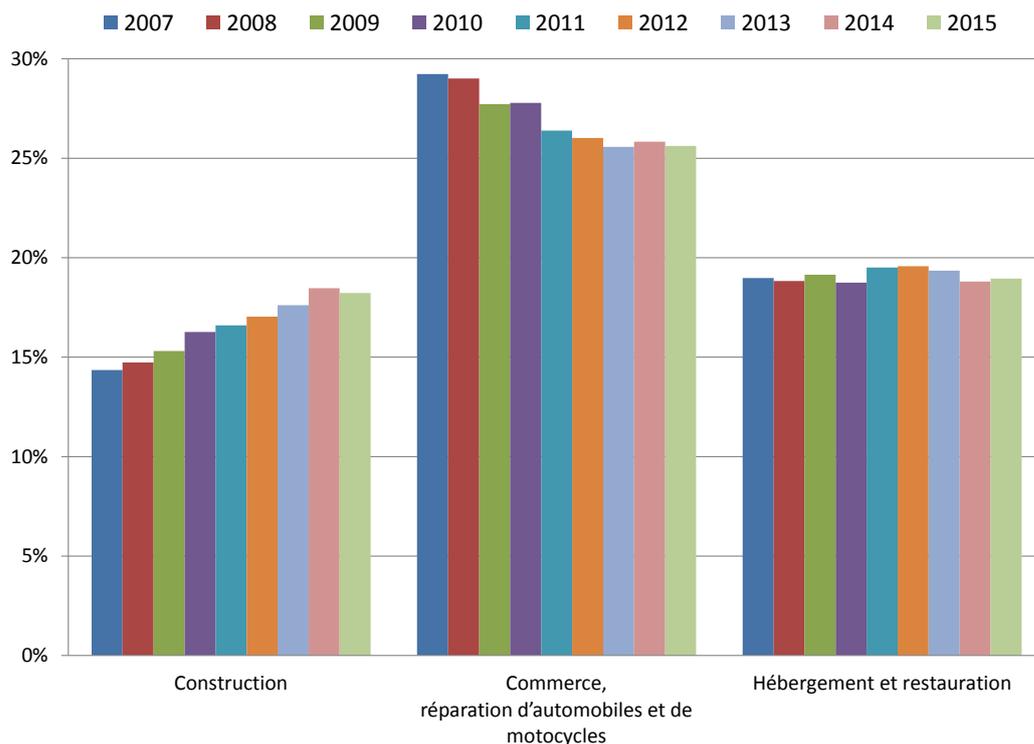
Le nombre de faillites observé ces trois dernières années demeure élevé en comparaison avec celui de 2007 qui était de 7.652.

Graphique 9. Nombre de faillites de PME et variation annuelle



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Graphique 10. Tiercé sectoriel des faillites de PME



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le graphique 10 donne le tiercé sectoriel du nombre de PME en faillite sur la période 2007-2015, soit la part de ces secteurs dans l'ensemble des faillites de PME. Ce tiercé est constitué par ordre décroissant :

- du commerce/réparation d'automobiles et de motocycles,
- de l'hébergement et la restauration (horeca),
- de la construction.

Le secteur commerce/réparation d'automobiles et de motocycles est très hétérogène. En son sein, trois sous-secteurs ont enregistré des parts de faillites élevées sur toute la période 2007-2015 :

- « autres commerces de détail en magasin spécialisé », avec une part moyenne de faillites de 18 %. En moyenne, près d'une faillite sur cinq dans le secteur « commerce/réparation d'automobiles et de motocycles » concerne donc ce sous-secteur ;
- « commerce de gros de biens domestiques » (10 %) ;
- « commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé » (7 %).

Dans l'horeca (hébergement et restauration), les deux sous-secteurs qui enregistrent des parts de faillites élevées sur la période 2007-2015 sont :

- « les restaurants et services de restauration mobile » qui correspondent à 57 % du total,
- « les débits de boissons » qui représentent 38 % du total.

Dans le secteur de la construction, quatre sous-secteurs se distinguent en termes de parts de faillites élevées :

- « travaux de finition » (avec 24 % sur la période 2007-2015),
- « construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels » (23 %),
- « autres travaux de construction spécialisés »<sup>8</sup> (24 %),
- « travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation » (17 %).

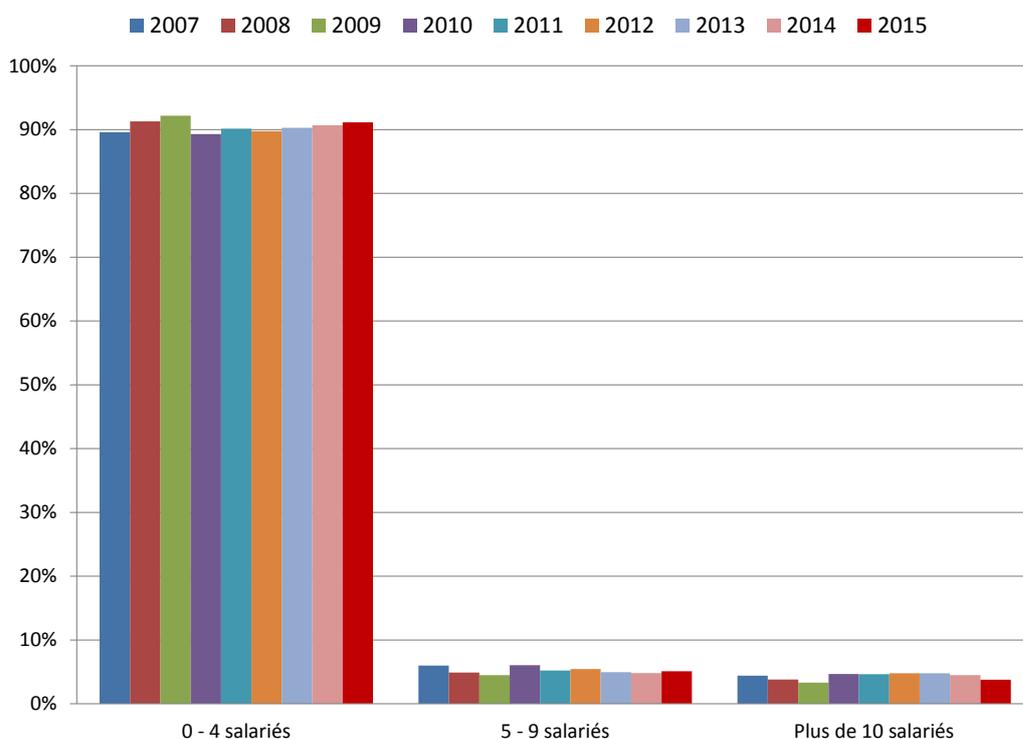
Enfin, le graphique 11 donne une répartition des faillites par taille des entreprises (nombre de salariés). Les très petites entreprises, notamment les PME de taille « 0 à 4 effectifs salariés », sont le plus durement frappées par ce phénomène, en totalisant environ 90 % des cas de faillite.

---

8 Travaux de toiture, d'étanchéité, de nettoyage de façades...

Graphique 11. Faillites selon la taille des entreprises (nombre de salariés)

En % du nombre total de faillites.



Source : SPF Economie, DG Statistique ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 2. Synthèse des principaux indicateurs du module « démographie des PME »

Variation en %.

Indicateurs	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre de PME assujetties à la TVA (stock)	2,3	2,1	1,2	3,1	2,4
Nombre de faillites de PME	6,9	3,3	11	-8,6	-8,9
Nombre de créations de PME (dans l'ensemble des secteurs)	3,4	-0,6	-2,7	30,8	-11,8
Nombre de créations de PME (sous-secteur « activités juridiques » expurgé)	4,1	-3,4	-0,1	8,2	4,7
Evolution du taux de création des PME (dans l'ensemble des secteurs)					
Evolution du taux de cessation des PME					

**Note explicative du tableau :** dans chacun des cinq modules du Tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.

L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards.

Source : Observatoire des PME.

## 3.2. Démographie des entrepreneurs indépendants

Comme celle des entreprises, la démographie des entrepreneurs indépendants concerne les mouvements affectant la population d'entrepreneurs indépendants, ventilés suivant les variables disponibles : la nature de l'activité, les branches d'activité, le sexe, l'âge, etc.

Elle observe leur renouvellement, par le biais des créations et des cessations, ventilé selon la nature d'activité, et dresse un état des lieux des activités des entrepreneurs indépendants suivant l'évolution d'un certain nombre de paramètres tels que : le nombre de dispenses des cotisations sociales, le montant global des cotisations sociales versées par les travailleurs indépendants...

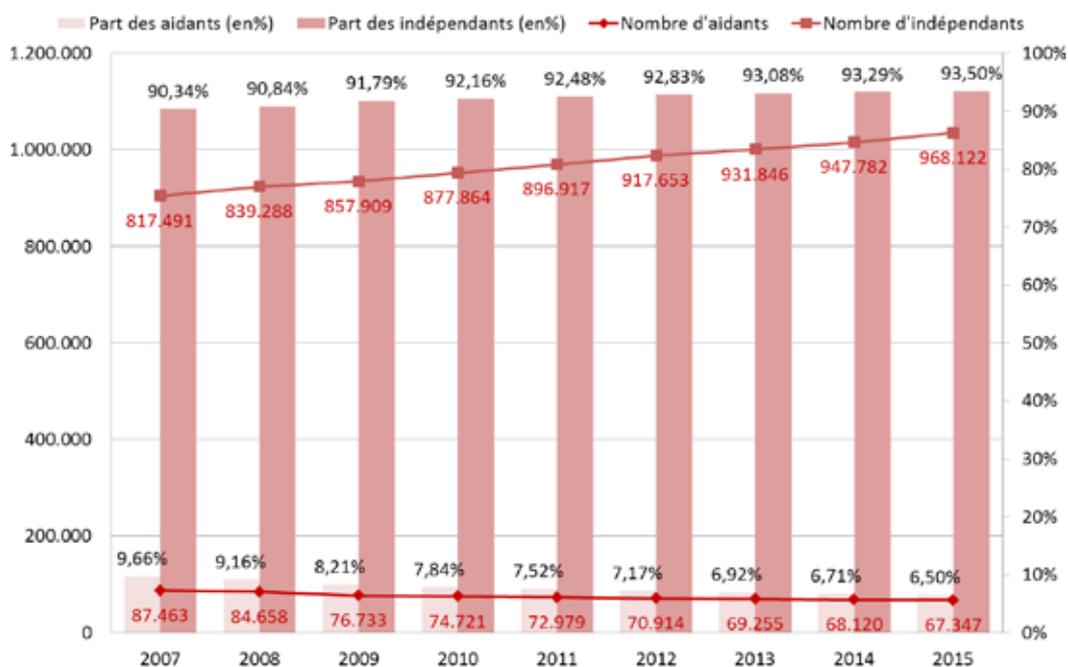
La base de données administratives de l'INASTI constitue le point de départ de l'étude de la démographie des entrepreneurs indépendants.

### 3.2.1. Nombre d'assujettis (indépendants et aidants), leurs parts, et croissance du nombre d'indépendants selon la nature d'activité et l'âge

En 2015, le nombre d'indépendants et celui d'aidants s'élevaient respectivement à 968.122 (soit 93,5 % du nombre total) et à 67.347 (soit 6,5 % du nombre total). En 2014, ces nombres s'élevaient respectivement à 947.782 (soit 93,29 % du nombre total) et à 68.120 (soit 6,71 % du nombre total), comme nous le montre le graphique 12.

Sur la période 2007-2015, seul le nombre d'aidants ne cesse de baisser.

Graphique 12. Nombre d'indépendants et d'aidants



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Après de l'INASTI, les indépendants peuvent être enregistrés en tant qu'administrateurs de sociétés ou personnes physiques.

Les calculs de l'Observatoire des PME montrent que le nombre total d'indépendants, en 2014, se répartissait en 297.581 administrateurs de sociétés (soit 31,4 %) et en 650.201 personnes physiques (soit 68,6 %). En 2015, 297.435 administrateurs de sociétés (soit 30,7 %) et 670.687 personnes physiques (soit 69,3 %) étaient recensés. Le nombre d'administrateurs de sociétés a donc baissé de 0,5 %, alors que celui d'indépendants « personnes physiques » a progressé de 3,6 %.

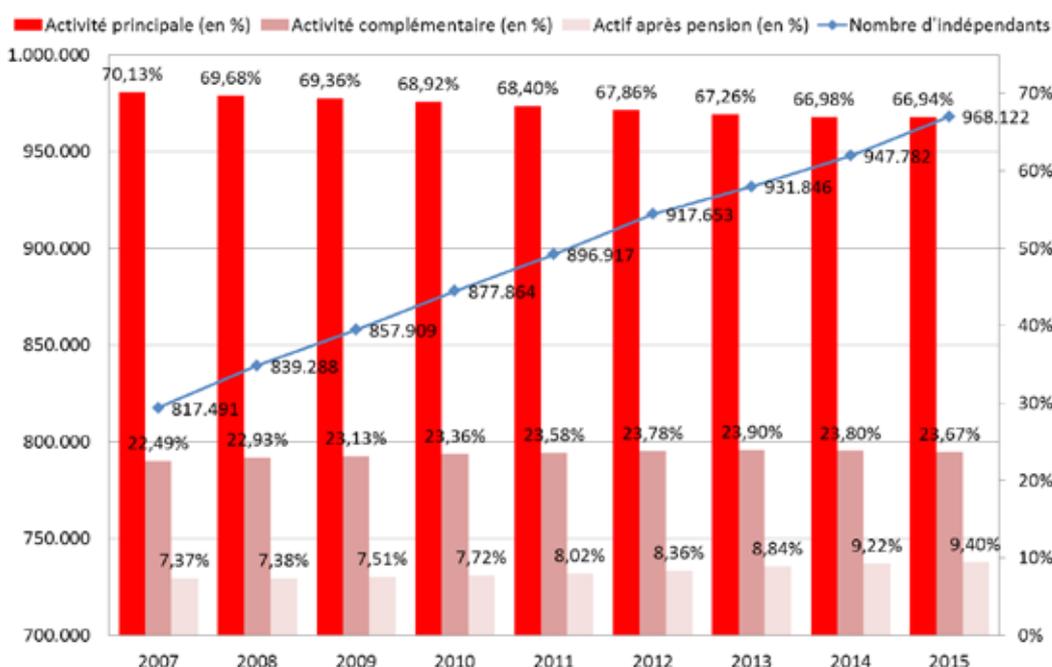
Entre 2007 et 2015, le nombre d'indépendants a augmenté de 18 %.

Les trois raisons, généralement invoquées pour expliquer ces augmentations sont : la féminisation dans le secteur des services, l'accroissement du nombre d'indépendants exerçant à titre complémentaire et/ou actifs après la pension et l'accès aux études supérieures.

L'évolution des parts du nombre d'indépendants selon la nature de leur activité est représentée dans le graphique 13. En 2015, 66,94 % des 968.122 indépendants (personnes physiques et administrateurs de sociétés) exerçaient leur activité à titre principal, alors que 23,67 % l'exerçaient à titre complémentaire et 9,4 % en qualité d'actifs après l'âge de la pension.

Selon les données conjoncturelles de l'INASTI au deuxième trimestre de 2016, le nombre total des indépendants et aidants s'élevait à 1.015.505, soit une augmentation de 2,6 % par rapport au deuxième trimestre de 2015.

Graphique 13. Nombre d'indépendants selon la nature d'activité

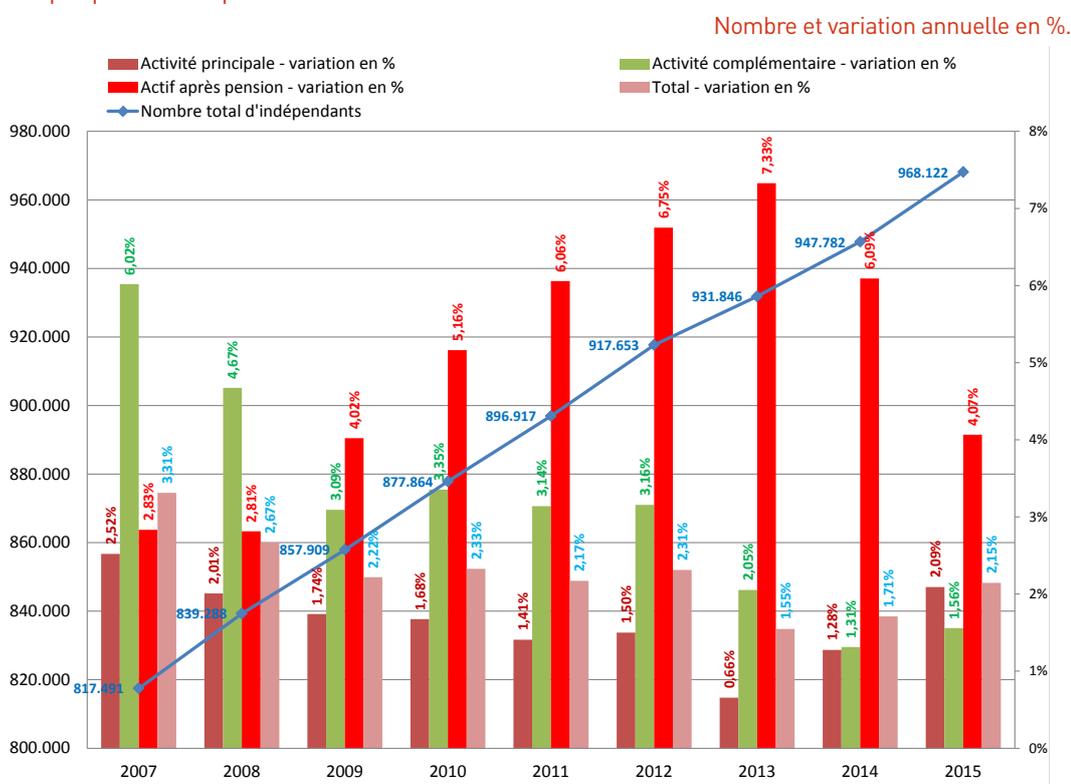


Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le graphique 14 indique que, depuis 2009, la croissance du segment « actifs après la pension » est plus forte que celle des indépendants exerçant leur activité à titre principal et à titre complémentaire.

Sur la période 2009-2014, la croissance moyenne calculée est de l'ordre de 6 % pour les actifs après l'âge de la pension contre 1,4 % pour les indépendants exerçant leur activité à titre principal et 2,7 % à titre complémentaire.

Graphique 14. Indépendants selon la nature d'activité



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

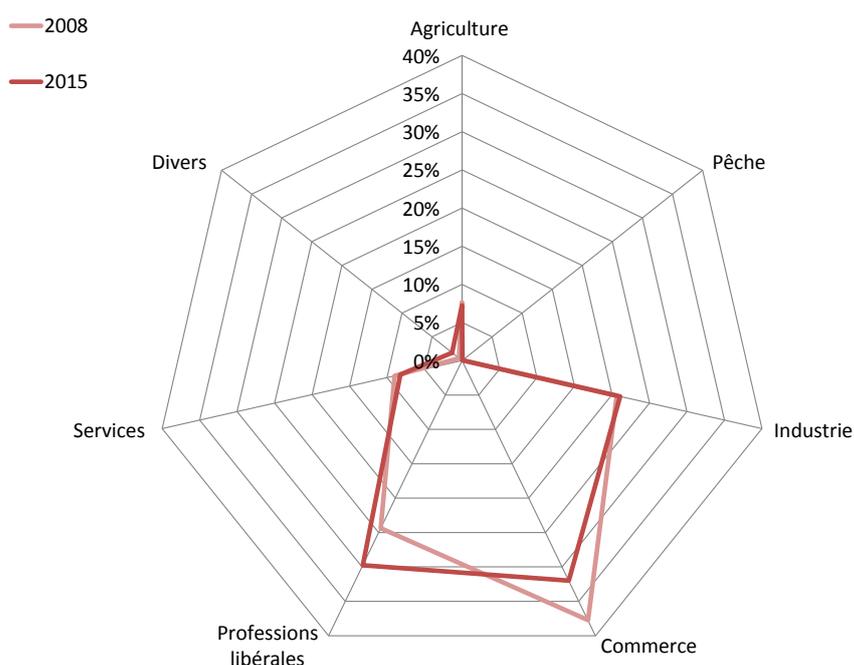
Le graphique 15 donne un aperçu instantané de la répartition des indépendants selon les secteurs d'activité en 2008 et en 2015. Il s'agit d'une ventilation établie sur la base de la codification propre de l'INASTI.

En 2015, l'ordre de ce tiercé sectoriel est inchangé, mais des modifications structurelles importantes se sont opérées. En effet, le poids du commerce a diminué d'approximativement 5 points de pourcentage (passant de 37,7 % en 2008 à 32,8 % en 2015) ; celui des professions libérales et intellectuelles a augmenté de 5 points de pourcentage (passant de 24,4 % en 2008 à 29,4 % en 2015) ; et celui de l'industrie a augmenté de 0,8 point de pourcentage (passant de 20,6 % en 2008 à 21,4 % en 2015).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les professions libérales et intellectuelles ont gagné en importance, étant donné que le lancement de leur activité est moins tributaire de la conjoncture économique.

Graphique 15. Répartition des indépendants selon la branche d'activité



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 3. Nombre d'indépendants selon l'âge et leurs parts respectives en %

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
< 35 ans	177.809	178.942	183.051	187.746	188.705	194.365	201.429
part en %	20,93	20,59	20,62	20,67	20,46	20,70	20,81
De 35 à 55 ans	469.554	476.622	484.044	490.528	494.402	498.576	509.034
part en %	55,27	54,85	54,53	54,02	53,60	53,10	52,58
> 55 ans	202.258	213.337	220.511	229.824	239.258	245.933	257.659
part en %	23,81	24,55	24,84	25,31	25,94	26,19	26,61
<b>Total estimé</b>	<b>849.621</b>	<b>868.901</b>	<b>887.606</b>	<b>908.098</b>	<b>922.365</b>	<b>938.874</b>	<b>968.122</b>
<b>Croissance en %</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
> 35 ans		0,64	2,30	2,56	0,51	3,00	3,63
De 35 à 55 ans		1,51	1,56	1,34	0,79	0,84	2,10
> 55 ans		5,48	3,36	4,22	4,10	2,79	4,77

Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

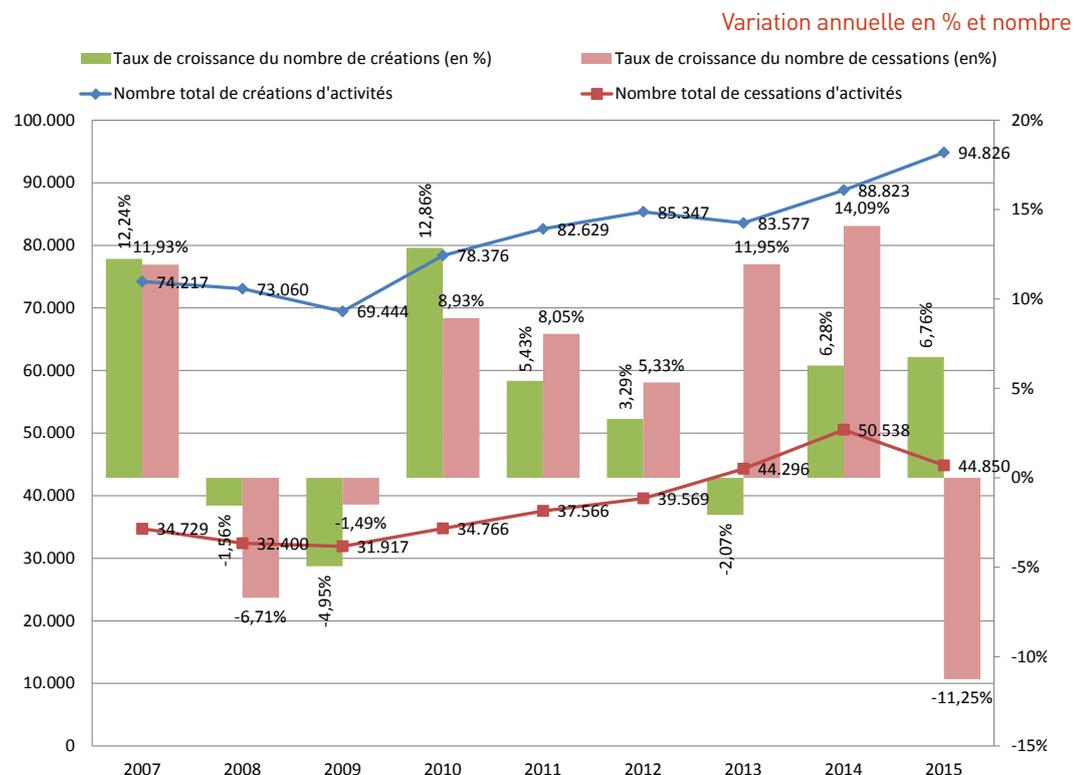
La propension à devenir travailleur indépendant augmente avec l'âge. Le tableau 3 montre que même si la majeure partie des indépendants est concentrée dans la classe d'âge « de 35 à 55 ans », les « plus de 55 ans » restent la classe avec le plus fort taux de croissance moyen (de l'ordre de 27,4 %), avant les tranches d'âge « moins de 35 ans » et « de 35 à 55 ans », qui s'élèvent respectivement à 13,30 % et à 8,40 %. Cette classe comporte aussi 26,61 % des indépendants belges, après la classe d'âge « de 25 à 55 ans » et avant la classe d'âge des « moins de 35 ans ».

Par conséquent, la transmission d'entreprises constitue un défi économique majeur en Belgique, d'autant plus que la population des indépendants vieillit.

### 3.3.2. Croissance d'indépendants débutant et cessant leur activité, flux de nouveaux indépendants selon la nature d'activité

En 2015, le nombre de nouveaux indépendants atteignait 94.826 unités contre 44.850 pour les indépendants cessant leurs activités (graphique 16). Le nombre de cessations d'activités a fortement diminué par rapport au nombre de 2014, soit -11,25 %.

Graphique 16. Créations et cessations

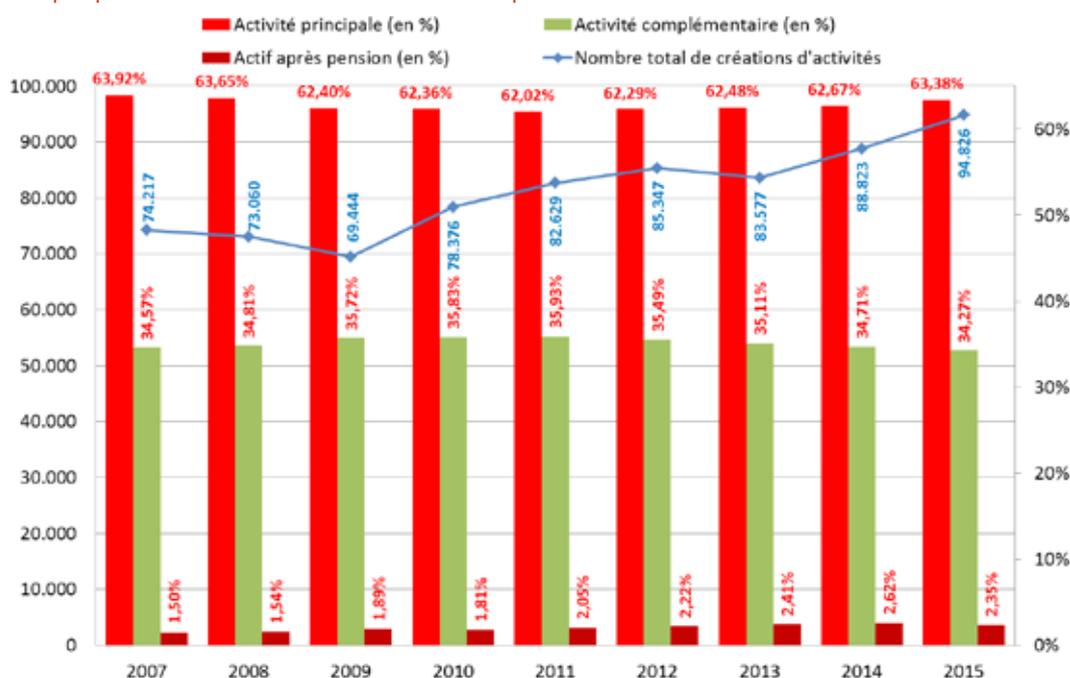


Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

La ventilation du flux annuel de nouveaux indépendants (graphique 17) montre que

- la part d'indépendants travaillant à titre principal est en progression de 2011 à 2015,
- celle des actifs après l'âge de la pension augmente également depuis 2011, excepté pour l'année 2015,
- la part d'indépendants travaillant à titre complémentaire est en diminution sur la période allant de 2011 à 2015.

Graphique 17. Flux annuel de nouveaux indépendants selon l'activité

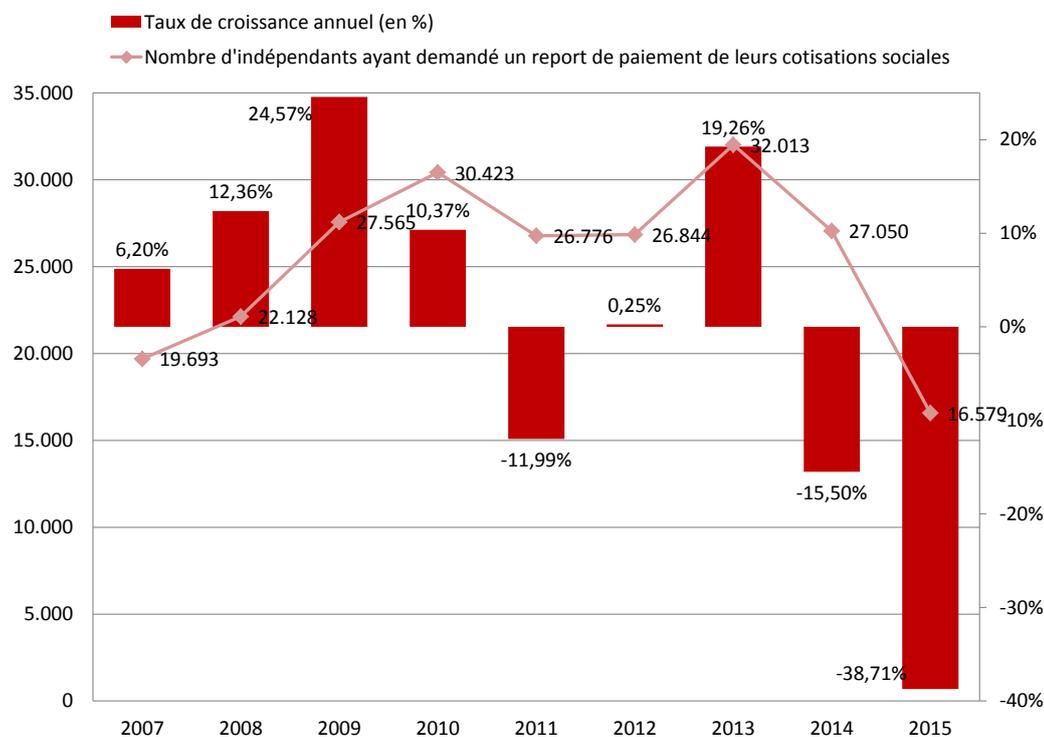


Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

### 3.2.3. Les cotisations sociales

Le nombre de demandes de dispenses des cotisations sociales a baissé en 2014 et 2015 (graphique 18). La chute est plus prononcée en 2015 (-38,7 %) qu'en 2014 (-15,5 %).

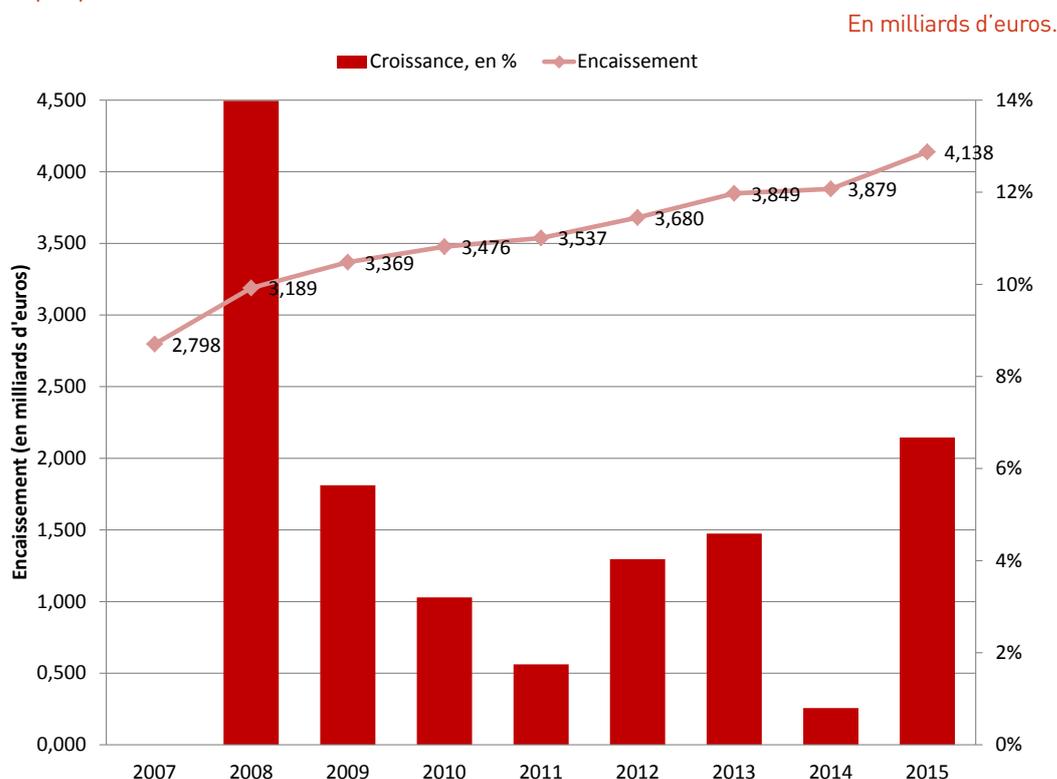
Graphique 18. Dispenses de cotisations sociales



Source : SPF Sécurité sociale ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le graphique 19 indique l'évolution du montant d'encaissement des cotisations sociales des indépendants. Sur toute la période, la tendance observée est à la hausse. En 2015, ce montant était de 4,138 milliards d'euros contre 3,879 milliards d'euros en 2014, soit une augmentation de près de 7 % entre les deux années.

Graphique 19. Encaissement des cotisations sociales



Source : SPF Sécurité sociale ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 4. Synthèse des principaux indicateurs du module « démographie des entrepreneurs indépendants »

Indicateurs	Variation en %				
	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre total d'indépendants (stock)	2,8	2,3	1,6	1,7	2,6
Nombre total de créations	5,4	3,3	-2,1	6,3	6,7
Nombre total de cessations	8,1	5,3	12	14,1	-11,3
Nombre de dispenses de cotisations	-12	0,3	19,3	-15,5	-38,7
<b>Montant global des cotisations sociales versées</b>	<b>1,8</b>	<b>4</b>	<b>4,6</b>	<b>0,8</b>	<b>6,7</b>

**Note explicative du tableau :** dans chacun des cinq modules du tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.

L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards.

Source : Observatoire des PME.



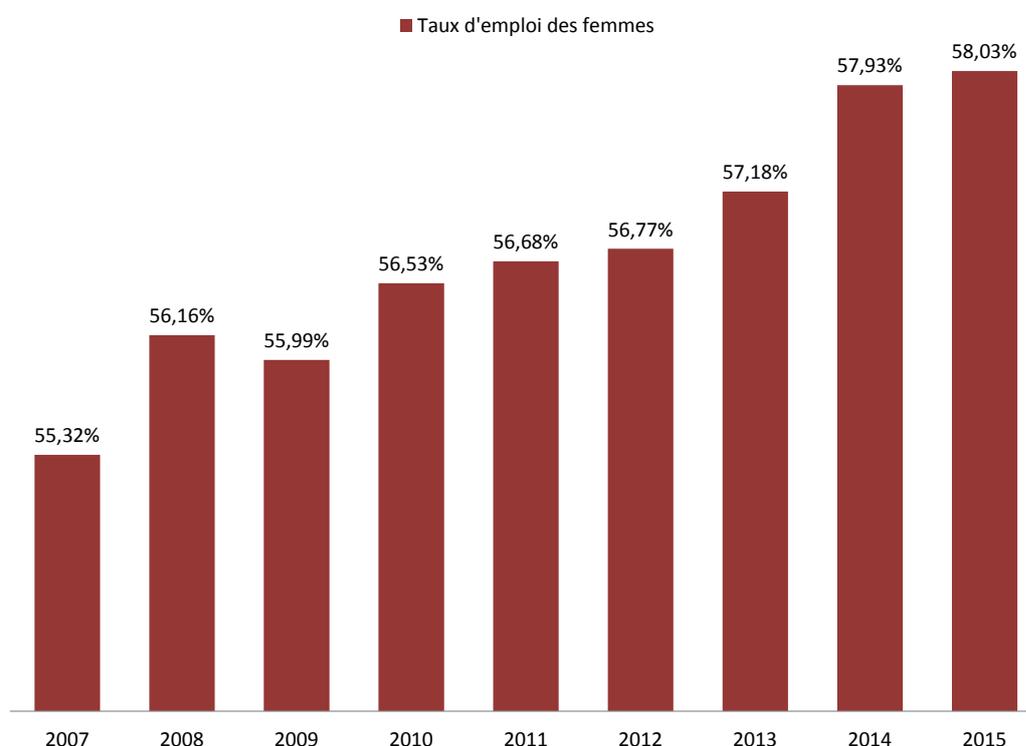
### 3.3. Entreprenariat féminin

#### 3.3.1. Situation des femmes sur le marché du travail

La place qu'occupent les femmes sur le marché du travail et leur statut d'indépendant représentent les deux dimensions pour traiter la question de l'entreprenariat féminin. Le choix de créer son propre emploi à titre principal ou à titre complémentaire est lié à la connaissance et l'expérience acquises sur le marché du travail. De plus, dans une situation économique et conjoncturelle favorable, une gamme d'opportunités entrepreneuriales peut être exploitée.

Le graphique 20 illustre l'évolution de la part des femmes actives sur le marché du travail. Sur la période 2007-2015, la part des femmes occupées dans la population des femmes en âge de travailler est en augmentation, excepté pour l'année 2009. En 2015, cette part était de 58 %, soit une augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2014.

Graphique 20. Femmes occupées dans la population féminine active (de 15 à 64 ans)



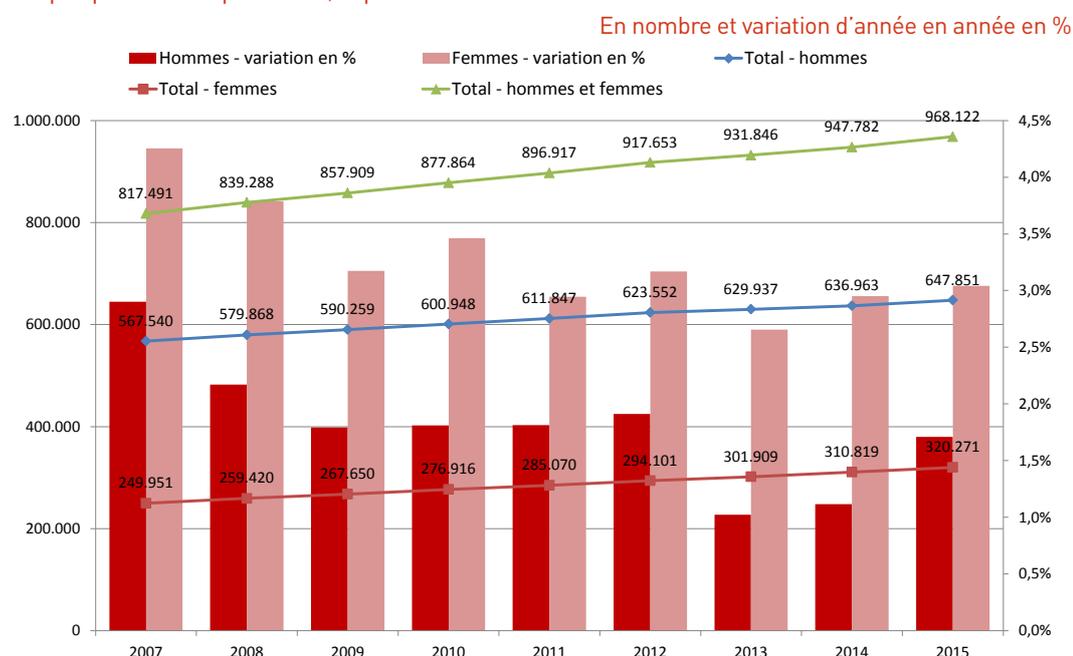
Source : DG Statistique du SPF Economie ; calculs de l'Observatoire des PME.

### 3.3.2. Femmes et statut indépendant

Le graphique 21 illustre l'évolution du nombre total d'indépendants ventilé selon le sexe durant les neuf dernières années, ainsi que leur taux de croissance annuel respectif. Sur les 968.122 indépendants comptabilisés en 2015, 647.851 étaient des hommes et 320.271 étaient des femmes. En 2014, les 947.782 indépendants comptabilisés se répartissaient en 636.963 hommes et 310.819 femmes.

Autrement dit, en 2014 et en 2015, un indépendant sur trois était une femme.

Graphique 21. Indépendants, répartition hommes et femmes



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

En 2015, tous secteurs d'activités confondus, les 647.851 indépendants « hommes » se répartissaient en 211.228 administrateurs de sociétés (soit 32,6 %) et en 436.623 personnes physiques (soit 67,4 %). En 2014, on dénombrait 636.963 indépendants « hommes » se répartissant en 210.239 administrateurs de sociétés (soit 33 %) et en 426.724 personnes physiques (soit 67 %). Le nombre d'administrateurs de sociétés a chuté de 0,4 point de pourcentage en faveur du nombre d'indépendants « personnes physiques ».

En 2015, les 320.271 indépendants « femmes » se répartissaient en 86.207 administrateurs de sociétés (soit 26,9 %) et en 234.064 personnes physiques (soit 73,1 %). En 2014, on comptait 310.819 indépendants « femmes » se répartissant en 87.342 administrateurs de sociétés (soit 28,1 %) et en 223.477 personnes physiques (soit 71,9 %). Le nombre d'administrateurs de sociétés a chuté de 1,2 point de pourcentage en faveur de celle du nombre d'indépendants « personnes physiques ».

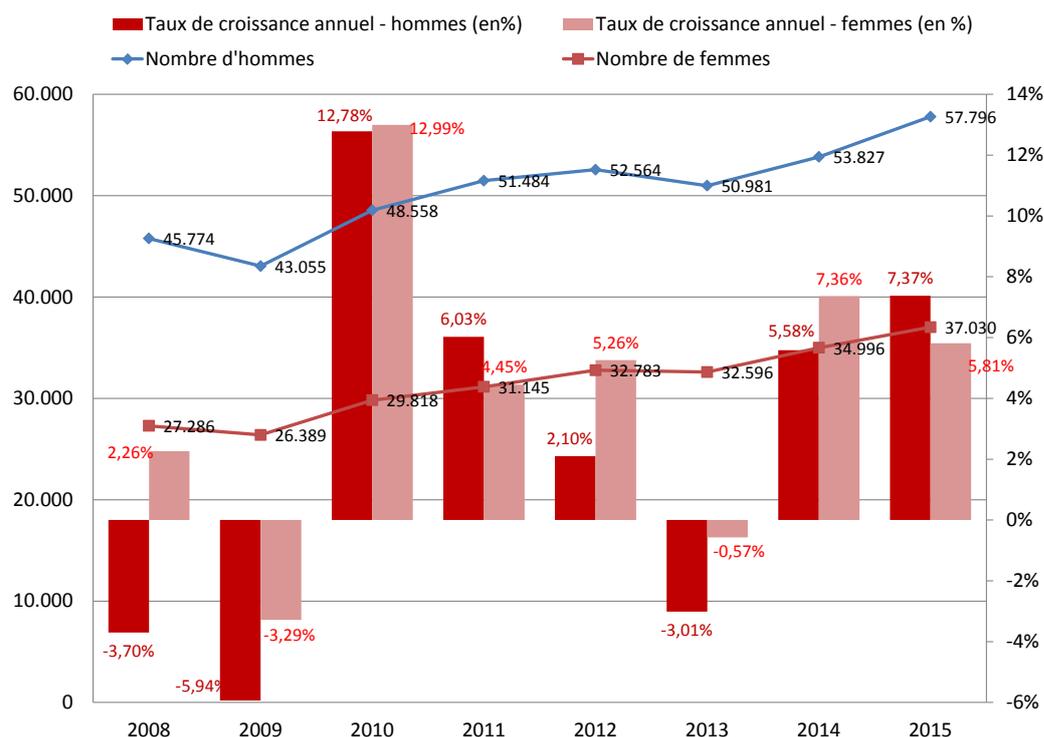
La part des administrateurs de sociétés est plus grande chez les hommes que chez les femmes. En 2015, cette différence est de 5,7 points de pourcentage contre 4,9 en 2014.

Le graphique montre que le taux de croissance des femmes est plus marqué que celui des hommes sur les neuf dernières années. Il s'agit là d'un effet de rattrapage qui peut en partie s'expliquer par un taux initial relativement faible du nombre de femmes entrepreneures.

L'évolution de l'entrepreneuriat féminin entre 2008 et 2015, est illustrée par les graphiques 22 et 23 à travers le prisme de créations et de cessations.

Pour le nombre de créations (graphique 22), il existe pour toute la période une corrélation entre les courbes « femmes » et « hommes ». Cependant la croissance chez les femmes demeure supérieure, à l'exception de 2011 et de 2015.

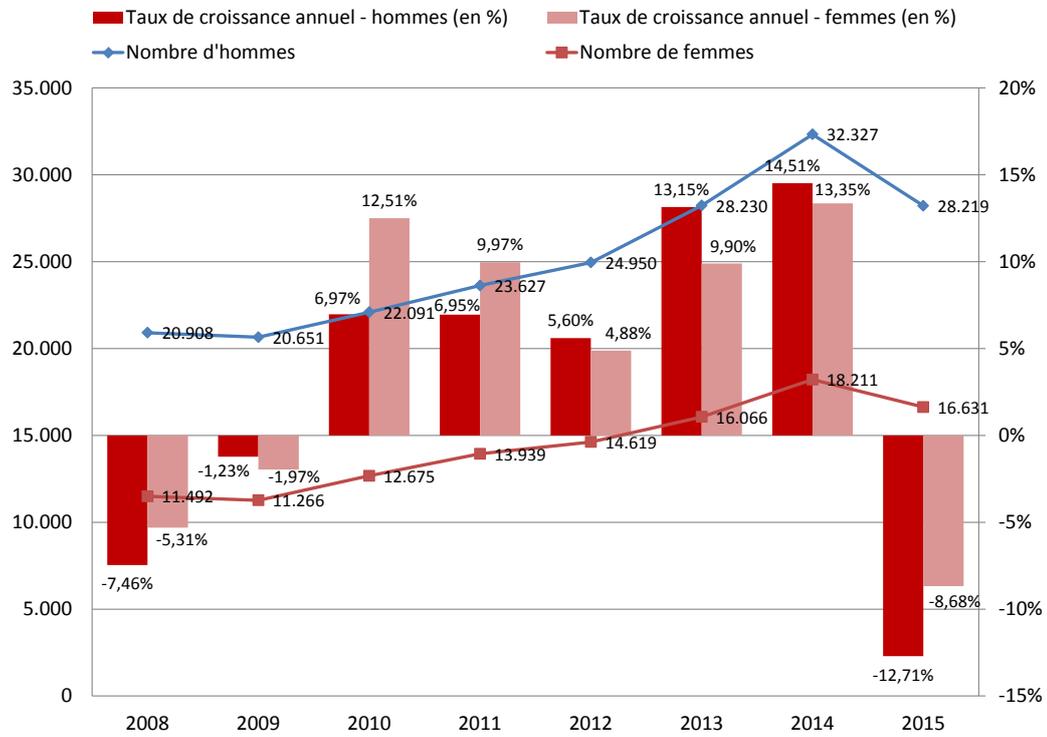
Graphique 22. Créations par genre



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Pour les cessations (graphique 23), il y a aussi une corrélation « hommes » et « femmes ». Cependant, le taux de cessation est supérieur chez les femmes en 2008, 2010, 2011 et en 2015. Le taux de cessation des femmes, soit par choix délibéré, soit suite à une faillite, s'élevait à 36 % en 2014. La forte probabilité de cessation s'explique en partie par le fait que les activités professionnelles des femmes sont, la plupart de temps, récentes et de faible taille.

Graphique 23. Cessations par genre



Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 5. Nombre total de femmes indépendantes (stock), de créations (flux annuel) et de cessations (flux annuel), selon la classification sectorielle de l'INASTI

En nombre, sauf si mentionné autrement.

2014						
Secteur selon l'INASTI	Nombre total de femmes indépendantes	Parts en %	Nombre total de créations - femmes	Parts en %	Nombre total de cessations - femmes	Parts en %
Agriculture	13.360	4,30	1.226	3,50	488	2,68
Pêche	120	0,04	3	0,01	4	0,02
Industrie et artisanat (production)	29.634	9,53	3.258	9,31	1.827	10,03
Commerce	104.042	33,47	11.242	32,12	7.487	41,11
Professions libérales et intellectuelles	119.939	38,59	14.755	42,16	5.721	31,42
Services	39.389	12,67	4.028	11,51	2.347	12,89
Divers	4.335	1,39	484	1,38	337	1,85
<b>Total</b>	<b>310.819</b>	<b>100,00</b>	<b>34.996</b>	<b>100,00</b>	<b>18.211</b>	<b>100,00</b>
2015						
Secteur selon l'INASTI	Nombre total de femmes indépendantes	Parts en %	Nombre total de créations - femmes	Parts en %	Nombre total de cessations - femmes	Parts en %
Agriculture	14.660	4,58	1.914	5,17	549	3,37
Pêche	119	0,04	1	0,00	0	0,00
Industrie et artisanat (production)	29.603	9,24	3.244	8,76	1.543	9,48
Commerce	103.980	32,47	11.353	30,66	6.772	41,61
Professions libérales et intellectuelles	125.983	39,34	14.444	39,01	4.974	30,56
Services	40.130	12,53	4.043	10,92	2.052	12,61
Divers	5.796	1,81	2.031	5,48	384	2,36
<b>Total</b>	<b>320.271</b>	<b>100,00</b>	<b>37.030</b>	<b>100,00</b>	<b>16.274</b>	<b>100,00</b>

Source : INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

De ces instantanés de 2014 et 2015 (tableau 5) ressortent très clairement trois secteurs dans lesquels la présence des femmes entrepreneurs (administrateurs et personnes physiques) est la plus importante. Il s'agit :

- des professions libérales et intellectuelles<sup>9</sup> avec 39,3 % (en 2015) contre 38,6 % (en 2014),
- du commerce<sup>10</sup> avec 32,5 % (en 2015) contre 33,5 % (en 2014),
- des services<sup>11</sup> avec 12,5 % (en 2015) contre 12,7 % (en 2014).

Les deux derniers secteurs sont soumis à une très forte concurrence<sup>12</sup>. Les femmes sont plus actives en termes de création dans les trois mêmes secteurs précités, mais l'ordre sectoriel en termes de cessations se modifie légèrement :

- 41,6 % (en 2015) contre 41,1 % (en 2014) pour le commerce,
- 30,6 % (en 2015) contre 31,4 % (en 2014) pour les professions libérales et intellectuelles,
- 12,6 % (en 2015) contre 13 % (en 2014) pour les services.

Les activités de ces trois secteurs sont moins intensives en capital, présentant de manière générale un potentiel de croissance inférieur en comparaison avec les activités à forte intensité capitaliste et technologique.

L'entrepreneuriat féminin a encore une marge de progression devant lui. En effet, les calculs effectués par l'Observatoire des PME montrent, dans le tableau 6, que les deux ratios (ou les taux d'activité) des femmes indépendantes sont moins élevés que ceux des hommes indépendants, alors que les taux de croissance annuels aussi bien de la population active<sup>13</sup> totale que de la population active occupée<sup>14</sup> des femmes sont globalement supérieurs à ceux des hommes, et ce, sur toute la période analysée (2007-2015).

---

9 Avec une présence significative de personnes physiques dans les sous-secteurs du paramédical (psychologues, infirmiers, accoucheuses, thérapeutes, masseurs...) et des professions diverses à caractère intellectuel (conseillers, informaticiens, bureaux de service).

10 Avec une présence significative de personnes physiques dans les sous-secteurs du commerce de détail (achat, vente et location de produits industriels) et des intermédiaires commerciaux (représentants, courtiers, comptoirs industriels et commerciaux, publicitaires...).

11 Avec une présence significative de personnes physiques dans le sous-secteur relatif aux soins de beauté (coiffeurs, manucures, pédicures, sauna...).

12 Développement de l'entrepreneuriat féminin en région wallonne, novembre 2014, pp 30.

13 La population active comprend les chômeurs ainsi que les travailleurs indépendants et salariés âgés de 15 ans et plus. Les personnes qui ne sont pas économiquement actives, comme les bénévoles, les étudiants et les retraités, ne font pas partie de cette catégorie.

14 La population active occupée se compose des travailleurs indépendants et salariés âgés de 15 ans et plus.

Tableau 6. Nombre d'indépendants, de la population active, du nombre d'actifs et de ratios, selon le sexe

Sexe	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nombre d'indépendants (IND)</b>									
<b>Homme</b>	567.540	579.868	590.259	600.948	611.847	623.552	629.937	636.963	647.851
<b>Femme</b>	249.951	259.420	267.650	276.916	285.070	294.101	301.909	310.819	320.271
<b>Population Active Totale (PAT)</b>									
<b>Homme</b>	2.595.019	2.608.576	2.609.326	2.649.335	2.622.762	2.637.157	2.651.384	2.643.862	2.639.889
<b>Femme</b>	2.105.640	2.138.072	2.159.422	2.206.794	2.194.102	2.210.267	2.249.507	2.276.521	2.280.795
<b>Population Active Occupée (PAO)</b>									
<b>Homme</b>	2.421.009	2.438.734	2.405.580	2.432.599	2.434.543	2.433.373	2.419.733	2.402.480	2.396.861
<b>Femme</b>	1.927.047	1.974.924	1.983.790	2.017.991	2.035.916	2.045.662	2.064.806	2.094.864	2.102.431
<b>Ratio (IND/PAT) (en %)</b>									
<b>Homme</b>	21,87	22,23	22,62	22,68	23,33	23,64	23,76	24,09	24,54
<b>Femme</b>	11,87	12,13	12,39	12,55	12,99	13,31	13,42	13,65	14,04
<b>Ratio (IND/PAO) (en %)</b>									
<b>Homme</b>	23,44	23,78	24,54	24,70	25,13	25,63	26,03	26,51	27,03
<b>Femme</b>	12,97	13,14	13,49	13,72	14,00	14,38	14,62	14,84	15,23
<b>Croissance en % (PAT)</b>									
<b>Homme</b>		0,52	0,03	1,53	-1,00	0,55	0,54	-0,28	-0,15
<b>Femme</b>		1,54	1,00	2,19	-0,58	0,74	1,78	1,20	0,19
<b>Croissance en % (PAO)</b>									
<b>Homme</b>		0,73	-1,36	1,12	0,08	-0,05	-0,56	-0,71	-0,23
<b>Femme</b>		2,48	0,45	1,72	0,89	0,48	0,94	1,46	0,36

Source : SPF Economie, DG Statistique et INASTI ; calculs de l'Observatoire des PME.

Les données de l'INASTI portant sur les tranches de revenu, analysées par l'Observatoire des PME, révèlent que les femmes semblent retirer moins de revenus de leur activité indépendante que les hommes. Les femmes se situent plus généralement dans les catégories de revenus inférieures.

Selon les données de l'INASTI en régime complet (indépendants et aidants), 154.349 femmes et 223.222 hommes ont déclaré en 2014 un revenu dans la tranche « de 0 à moins de 7.500 euros ». Par ailleurs, l'Observatoire des PME a calculé que 51,4 % (154.349 sur 300.160) des femmes déclarent des revenus inférieurs à 7.500 euros, contre 36,8 % (223.222 sur 606.036) des hommes. Les femmes représentent approximativement 80 % des aidants, or c'est cette catégorie qui déclare le moins de revenus. La même année, 0,34 % (2.058 sur 606.036) des hommes se situent dans une catégorie de revenu supérieure à 250.000 euros, contre 0,14 % (418 sur 300.160) des femmes.

### 3.3.3. Les femmes dans certains instituts de professions libérales

Les rapports de 2009 et de 2012 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ont souligné la faible représentation des femmes au sein des organes de décision des ordres et instituts de certaines professions libérales<sup>15</sup>. Ce chapitre fait le point sur cette question, en comparant le nombre de femmes dans quatre groupements professionnels : l'Institut professionnel des Agents immobiliers (IPI), l'Institut Professionnel des Comptables et des Fiscalistes Agréés (IPCF), la Commission des psychologues et l'Institut des experts en automobiles (IEA).

Pour chaque institut, nous avons examiné la composition des organes décisionnels, notamment les conseils nationaux de l'IPI et de l'IPCF, les membres votants de la Commission des psychologues et le conseil de l'IEA. L'indicateur porte sur la proportion de femmes parmi les membres effectifs de ces organes clés ainsi que parmi les membres et stagiaires de ces groupements professionnels<sup>16</sup>.

---

15 « Femmes au sommet » 2009 et 2012, <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications>.

16 Les éventuels stagiaires sont pris en compte car il s'agit de membres à part entière dans le cas de l'IPI. L'IPI ne dispose pas d'informations relatives à ses membres antérieures à 2011. L'IEA a été créé en novembre 2013, ses données sont donc comptabilisées à partir de cette date. Lorsque deux mandats couvrent une même année, celui portant sur la période la plus longue est retenu.

Tableau 7. Répartition hommes-femmes dans les organes de décision des quatre instituts

Année	Part en %.											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne.		
IPI	Femme	17	17	28	28	28	28	28	28	28	26	
	Homme	83	83	72	72	72	72	72	72	72	74	
IPCF	Femme	39	39	39	39	33	33	33	33	33	36	
	Homme	61	61	61	61	67	67	67	67	67	64	
Commission des psychologues	Femme	28	28	29	29	29	29	37	37	37	31	
	Homme	72	72	71	71	71	71	63	63	63	69	
IEA	Femme	N.D.*										
	Homme	N.D.										
Total	Femme	28	28	32	32	30	30	33	26	26	29	
	Homme	72	72	68	68	70	70	67	74	74	31	

\* non disponible.

Source : IPI, IPCF, Commission des psychologues, IEA ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 8. Répartition hommes-femmes parmi les membres et stagiaires des quatre instituts Part en %.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
IPI	Femme	n/a	n/a	27	28	24	30	30	28	
	Homme	n/a	n/a	73	72	76	70	70	72	
IPCF	Femme	27	27	28	29	29	29	30	31	29
	Homme	73	73	72	71	71	71	70	69	71
Commission des psychologues	Femme	72	73	75	76	77	78	80	81	77
	Homme	28	27	25	24	23	22	20	19	23
IEA	Femme	<b>N.D.</b>								
	Homme	<b>N.D.</b>								
Total	Femme	48	50	52	53	44	45	47	49 %	48 %
	Homme	52	50	48	47	56	55	53	51	52

Source : IPI, IPCF, Commission des psychologues, IEA ; calculs de l'Observatoire des PME.

La proportion des femmes s'élève à 29 % en moyenne au sein des organes des quatre groupements professionnels (tableau 7). L'IEA ne compte aucune femme au sein de son conseil depuis sa création, tandis que l'IPI compte en moyenne 26 % de représentantes féminines. Les résultats de la Commission des psychologues et de l'IPCF se situent au-delà de la moyenne globale, avec respectivement 31 % et 36 % de femmes parmi les membres des principaux organes de décision. Le nombre de femmes est en augmentation au sein de l'IPI et de la Commission des psychologues.

Les femmes représentent en moyenne 48 % des membres de ces ordres et instituts (graphique 8). Il existe de fortes disparités entre les « corporations ». En effet, la Commission des psychologues compte en moyenne 77 % de femmes parmi ses membres depuis 2007, tandis que ces dernières ne représentent qu'1 % des membres et stagiaires de l'IEA créé en 2013. Près d'un tiers des membres et stagiaires de l'IPI et l'IPCF sont des femmes (soit 28 % et 29 %).

Au sein de l'IPI, de l'IPCF et de l'IEA, le nombre de sièges occupés en moyenne par des femmes sont relativement proportionnels à leur présence moyenne parmi les membres et stagiaires : l'IPI compte 26 % de femmes au sein du conseil national pour 28 % de femmes parmi les membres et stagiaires; l'IPCF comptabilise 36 % de femmes au conseil national pour 29 % de membres et stagiaires; aucune femme ne participe au conseil de l'IEA, mais elles ne représentent qu'1 % des membres de l'Institut. La Commission des psychologues enregistre quant à elle un écart entre la participation des femmes au processus de décision (31 %) et leur présence parmi les membres (77 %).

Tableau 9. Synthèse des principaux indicateurs du module « entrepreneuriat féminin »

Indicateurs	Complément	Variation en %.				
		2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Taux d'emploi	<b>Femmes</b>					
Nombre total d'indépendantes (stock)	<b>Femmes</b>	2,9	3,2	2,7	3,0	3,0
	<b>Hommes</b>	1,8	1,9	1,0	1,1	1,7
Nombre total de créations	<b>Femmes</b>	4,5	5,3	-0,6	7,4	5,8
	<b>Hommes</b>	6,0	2,1	-3,0	5,6	7,4
Nombre total de cessations	<b>Femmes</b>	10,0	4,9	9,9	13,4	-8,7
	<b>Hommes</b>	7,0	5,6	13,2	14,5	-12,7
Proportion dans les organes clés de 4 instituts	<b>Femmes-membres</b>					
Proportion dans IPI	<b>Femmes-membres</b>					
Proportion dans IPCF	<b>Femmes-membres</b>					
Proportion dans la Commission des psychologues	<b>Femmes-membres</b>					
Proportion dans IEA	<b>Femmes-membres</b>	N.D.*	N.D.	0		

\* non disponible.

**Note explicative du tableau :** dans chacun des cinq modules du tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.

L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards.

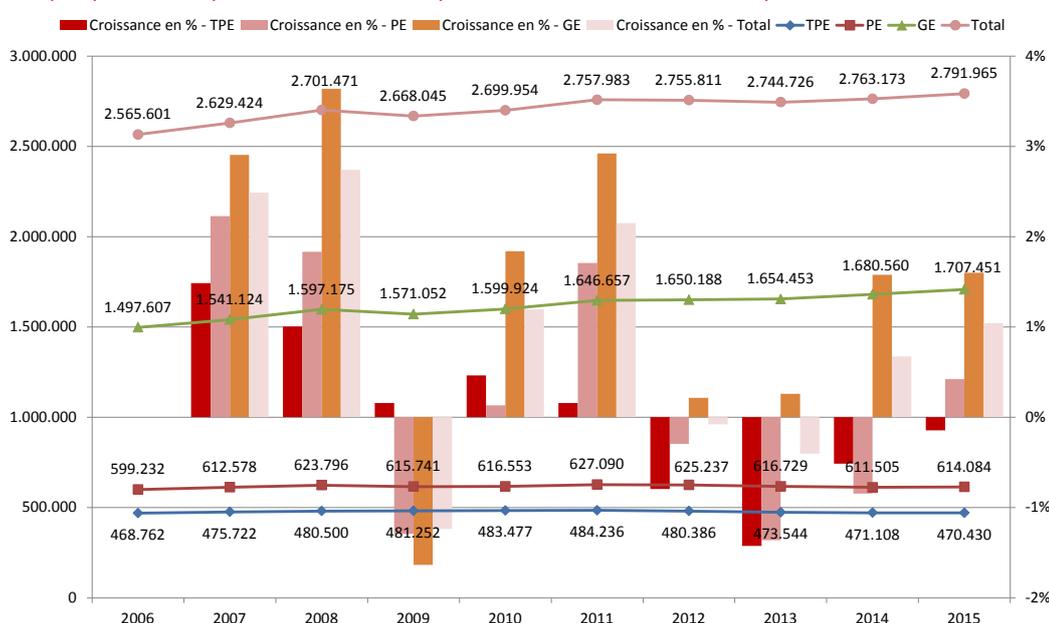
Source : Observatoire des PME.

### 3.4. Variables clés

#### 3.4.1. Emploi et chiffre d'affaires

Les données produites par l'ONSS permettent de suivre l'évolution de l'emploi dans le secteur privé.

Graphique 24. Emploi dans le secteur privé selon la taille des entreprises



Source : ONSS ; calculs de l'Observatoire des PME.

L'emploi total dans le secteur privé s'élevait à 2.791.965 unités en juin 2015 contre 2.763.173 unités en juin 2014 (graphique 24). Sur un an d'écart, il y a eu une création nette de 28.792 postes de travail. Entre juin 2014 et juin 2013, 18.447 postes de travail ont également été créés. Il s'agit d'une évolution encourageante après les destructions d'emploi enregistrées les deux années précédentes : 2.172 postes de travail en 2012 et 11.085 en 2013, à chaque fois en comparaison avec l'année précédente.

Le critère retenu par l'ONSS pour définir la taille d'une entreprise est le nombre de postes de travail. L'ONSS décompose ses statistiques suivant plusieurs tailles, au point qu'il n'est pas facile d'isoler la catégorie « entreprise de taille moyenne » disposant entre 50 et 249 salariés. Les calculs effectués par l'Observatoire des PME permettent de construire deux catégories d'entreprises : les très petites entreprises (TPE) (moins de 10 postes de travail) et les petites entreprises (PE) (moins de 50 postes de travail).

Le graphique 24 montre que l'emploi a diminué dans ces deux catégories d'entreprises entre 2011 et 2014.

L'emploi du secteur privé s'est érodé entre 2014 et 2015 dans les très petites entreprises, alors que celui-ci s'est accru de 0,4 % dans les petites entreprises.

Les performances de ces deux catégories d'entreprises en termes de création d'emplois sont étonnamment plus faibles que dans la catégorie « entreprises disposant de plus de 49 salariés ».

Tableau 10. Top 5 en matière d'emploi privé

		En %	
	Secteur	2014	2015
Très petites entreprises (< de 10 salariés)	Commerce, réparation d'automobiles et motos	25,78	25,65
	Construction	13,40	13,13
	Hébergement et restauration	11,01	11,36
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,63	8,69
	Industries manufacturières	7,44	7,27
Petites entreprises (entre 10 et 49 salariés)	Commerce, réparation d'automobiles et motos	23,45	23,22
	Industries manufacturières	14,83	14,80
	Construction	11,55	11,32
	Santé humaine et action sociale	8,60	8,56
	Transport et entreposage	6,81	6,89
Grandes entreprises (égal ou > à 50 salariés)	Santé humaine et action sociale	21,15	21,35
	Industries manufacturières	20,79	20,00
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,30	18,32
	Commerce, réparation d'automobiles et motos	13,32	13,29
	Construction	5,54	5,40
<b>Total</b>	Commerce, réparation d'automobiles et motos	<b>17,68</b>	<b>17,56</b>
	Industries manufacturières	<b>17,20</b>	<b>16,71</b>
	Santé humaine et action sociale	<b>15,49</b>	<b>15,68</b>
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	<b>12,73</b>	<b>13,35</b>
	Construction	<b>7,42</b>	<b>7,19</b>

Source : ONSS ; calculs de l'Observatoire des PME.

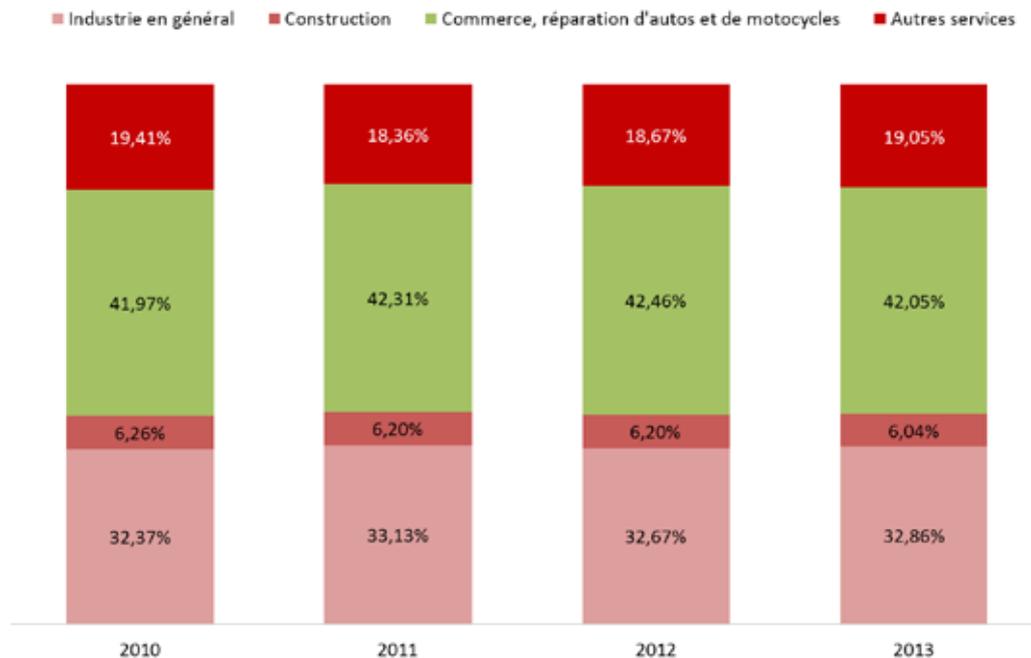
Les instantanés de 2014 et de 2015 mettent en avant les cinq plus gros employeurs privés sectoriels selon les catégories « taille d'entreprises ». Deux secteurs sont particulièrement représentés au sein des très petites et des petites entreprises. Il s'agit du « commerce, réparation d'automobiles et motocycles » et de la « construction.

Dans la catégorie « très petites entreprises », les secteurs « hébergement et restauration » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques » connaissent un accroissement en termes de pourcentage d'emploi privé entre 2014 et 2015.

Dans la catégorie « petites entreprises », seul le secteur « transport et entreposage » enregistre une augmentation en termes de pourcentage d'emploi privé.

Dans la catégorie « grandes entreprises », le pourcentage d'emploi privé augmente dans les secteurs « santé humaine et action sociale » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques » entre 2014 et 2015.

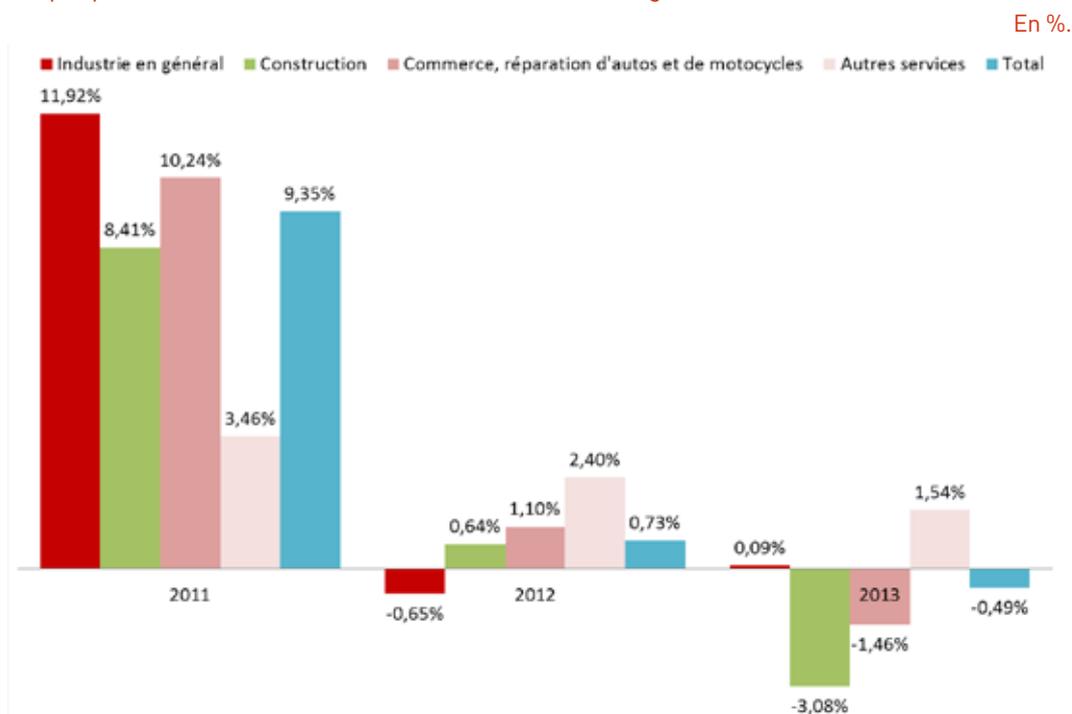
Graphique 25. Répartition du chiffre d'affaires dans les 4 grands secteurs



Source : Eurostat ; calculs de l'Observatoire des PME.

Année après année, les données d'Eurostat indiquent que les secteurs « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » et « autres services » ont généré respectivement plus de 40 % et un peu moins de 20 % du chiffre d'affaires dans l'ensemble du secteur privé.

Graphique 26. Croissance du chiffre d'affaires dans les 4 grands secteurs



Source : Eurostat ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le chiffre d'affaires a augmenté plus vite dans le secteur industriel (11,92 %) et dans le secteur du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (10,24 %) que dans l'ensemble du secteur privé (9,35 %) entre 2010 et 2011.

De 2011 à 2012, le chiffre d'affaires a augmenté plus vite dans les « autres services » (2,4 %) et dans le secteur du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (1,1 %) que dans l'ensemble du secteur privé (0,73 %).

En 2013, le chiffre d'affaires a augmenté dans le secteur « autres services » (1,54 %) ainsi que dans celui de l'industrie (0,09 %). En revanche, il diminue dans le secteur de la construction (-3,08 %), dans celui du « commerce et réparation d'autos et de motocycles » (-1,46 %) et dans l'ensemble du secteur privé (-0,49 %).

### 3.4.2. Offre de financement

Les chiffres sur l'offre de financement bancaire des PME sont principalement issus de la Centrale des crédits aux entreprises de la BNB.

Le tableau 11 dégage trois grands agrégats<sup>17</sup> sur les crédits bancaires aux sociétés non financières :

- Schéma A : l'encours des crédits totaux utilisés, ventilé en crédits à court terme et en crédits à long terme, correspondant respectivement au financement du cycle d'exploitation et à celui du cycle d'investissements.
- La Centrale des crédits aux entreprises :
  - l'encours des crédits totaux autorisés (correspondant aux lignes de crédit ou au montant plafond du crédit),
  - l'encours des crédits totaux utilisés.

Tableau 11. Instantané sur les crédits bancaires

En millions d'euros, sauf si mentionné autrement.

	<b>Encours (fin 2014)</b>	<b>Encours (fin 2015)</b>	<b>Variation en %</b>
Total des crédits (schéma A)	111.605	115.466	3,46
Total des crédits à un an au plus	31.275	30.801	-1,52
Total des crédits à LT	80.330	84.664	5,40
	<b>Fin 2014</b>	<b>Fin 2015</b>	<b>Variation en%</b>
Crédits totaux autorisés à toutes les entreprises	160.943	174.580	8,47
Crédits totaux autorisés aux PME	109.952	115.144	4,72
Parts des PME (en %)	68,32	65,95	
Crédits totaux utilisés par toutes les entreprises	115.524	120.349	4,18
Crédits totaux utilisés par les PME	88.096	92.009	4,44
Parts des PME (en %)	76,26	76,45	

Source : CCE ; calculs de l'Observatoire des PME.

L'octroi de crédit aux entreprises est en augmentation. Le montant de l'encours des crédits totaux aux sociétés non financières s'élève à 115 milliards d'euros au quatrième trimestre de 2015 contre 112 milliards d'euros au quatrième trimestre de 2014 (schéma A), soit une hausse de 3,46 %.

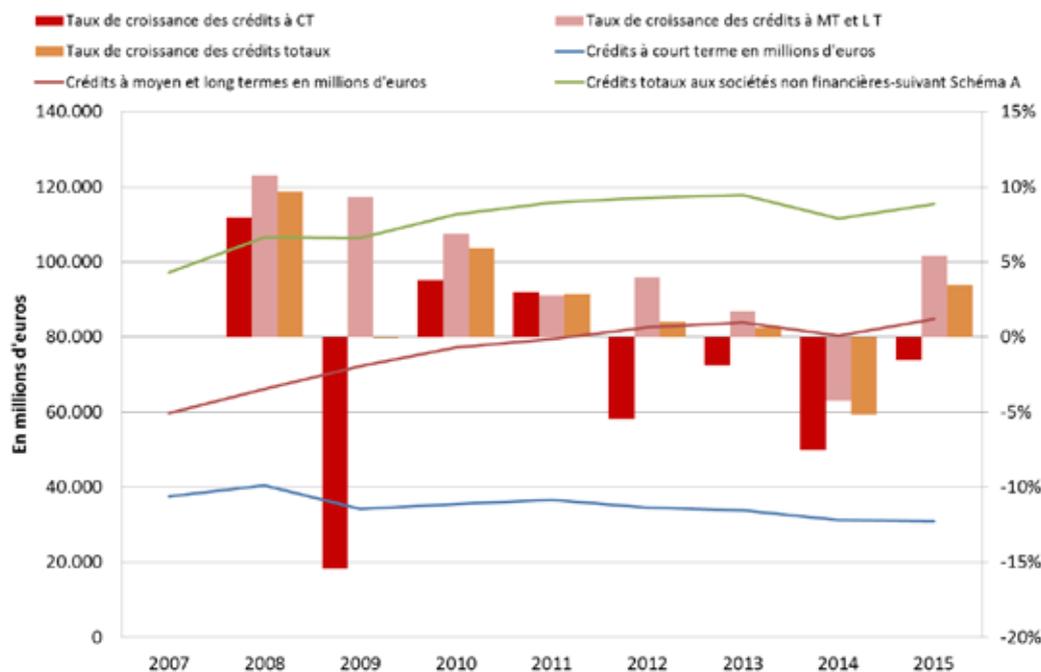
Sur la même période, la variation de l'encours des crédits totaux alloués au financement des investissements (crédits à long terme) est supérieure à celle de l'encours totaux alloués au financement du cycle d'exploitation (crédits à un an au plus) des sociétés non financières, respectivement de 5,40 % contre -1,52 %.

Chaque année, hormis en 2011, le financement des dépenses d'investissement augmente plus que le financement du cycle d'exploitation, comprenant notamment le financement des besoins en crédits de caisse ou celui des découverts bancaires (graphique 27).

<sup>17</sup> Les données relatives à l'encours de crédits proviennent de deux sources: d'une part, le schéma A, par lequel les établissements de crédit transmettent périodiquement leurs situations financières et, d'autre part, la Centrale des crédits aux entreprises qui recueille individuellement l'ensemble des crédits octroyés par les banques résidentes.

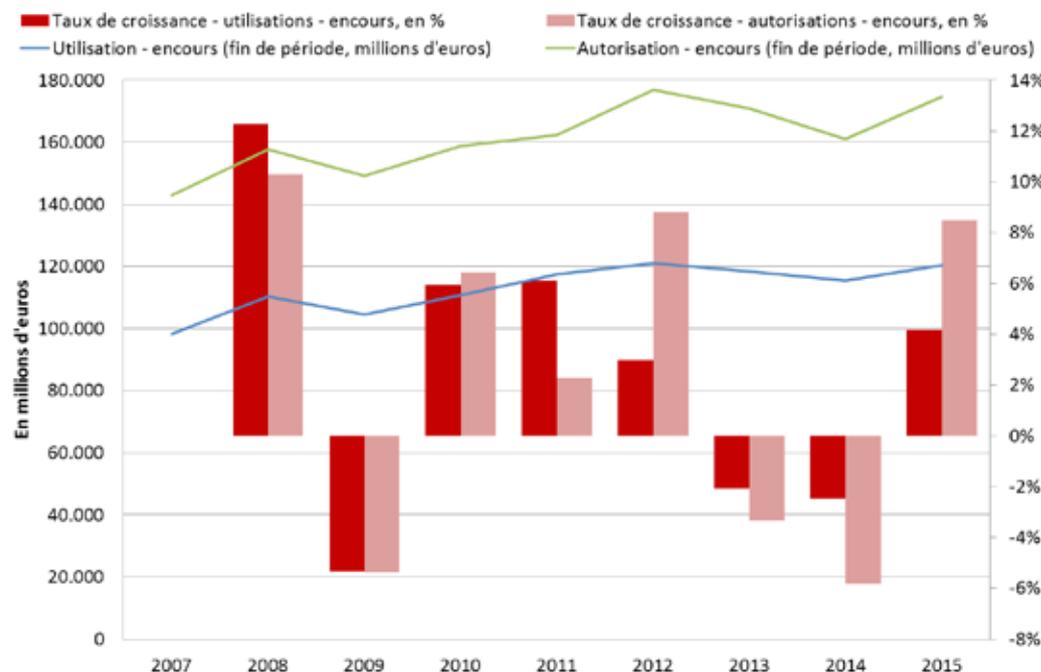
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 27. Encours total des crédits



Source : CCE ; calculs de l'Observatoire des PME.

Graphique 28. Crédits bancaires aux sociétés non financières belges



Source : CCE ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tout crédit autorisé n'est pas nécessairement utilisé à 100 %. Le graphique 28 illustre l'évolution des encours des crédits bancaires autorisés et utilisés par les sociétés non financières sur la période 2007 à 2015. La plus grande différence observée entre les crédits autorisés et les crédits utilisés se manifeste en 2012 (pour environ 56 milliards d'euros) et la plus petite en 2009 (pour environ 45 milliards d'euros).

Entre 2014 et 2015, les encours des crédits autorisés et des crédits utilisés aux sociétés non financières belges ont respectivement atteint 174 milliards d'euros et 120 milliards d'euros. Par rapport à 2014, les taux de croissance présentent respectivement une augmentation de 8,5 % et de 4,2 %.

Le taux de croissance à un an d'écart de l'encours des crédits utilisés est supérieur à celui de l'encours des crédits autorisés, excepté pour les années 2010, 2012 et 2015, en raison notamment de la crise financière de 2008-2009. Sur la même période, les taux de croissance des crédits à moyen et long termes sont nettement supérieurs à ceux des crédits à court terme, excepté pour l'année 2011.

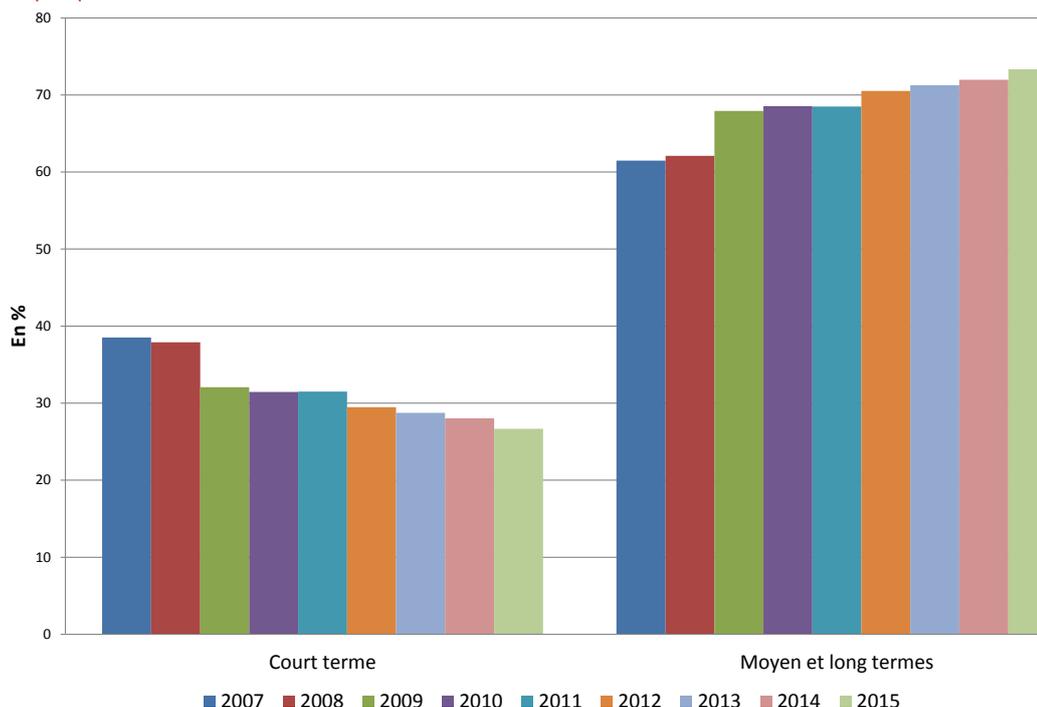
Les deux séries, exprimées en valeur, sont corrélées. Dans le graphique, les taux de croissance enregistrés par ces deux variables statistiques sont restés négatifs en 2009, 2013 et 2014.

Les crédits à court terme (découverts bancaires, facilités de caisse...) servent généralement à couvrir les besoins de trésorerie, à mobiliser les créances clients des entreprises. En revanche, les crédits à moyen et long termes financent généralement les investissements de remplacement et d'extension réalisés par les entreprises.

Les crédits octroyés par les banques à l'ensemble des entreprises affichent une tendance à la baisse alors que ceux octroyés à moyen et long termes augmentent.

Le graphique 29 indique qu'en 2015, les crédits utilisés aux entreprises se répartissent en 26,7 % de crédits à court terme contre 73,3 % de crédits à moyen et long termes, soit respectivement une diminution de 1,34 point de pourcentage et une augmentation de 1,34 point de pourcentage par rapport à l'année 2014.

Graphique 29. Ventilation des crédits utilisés selon le terme

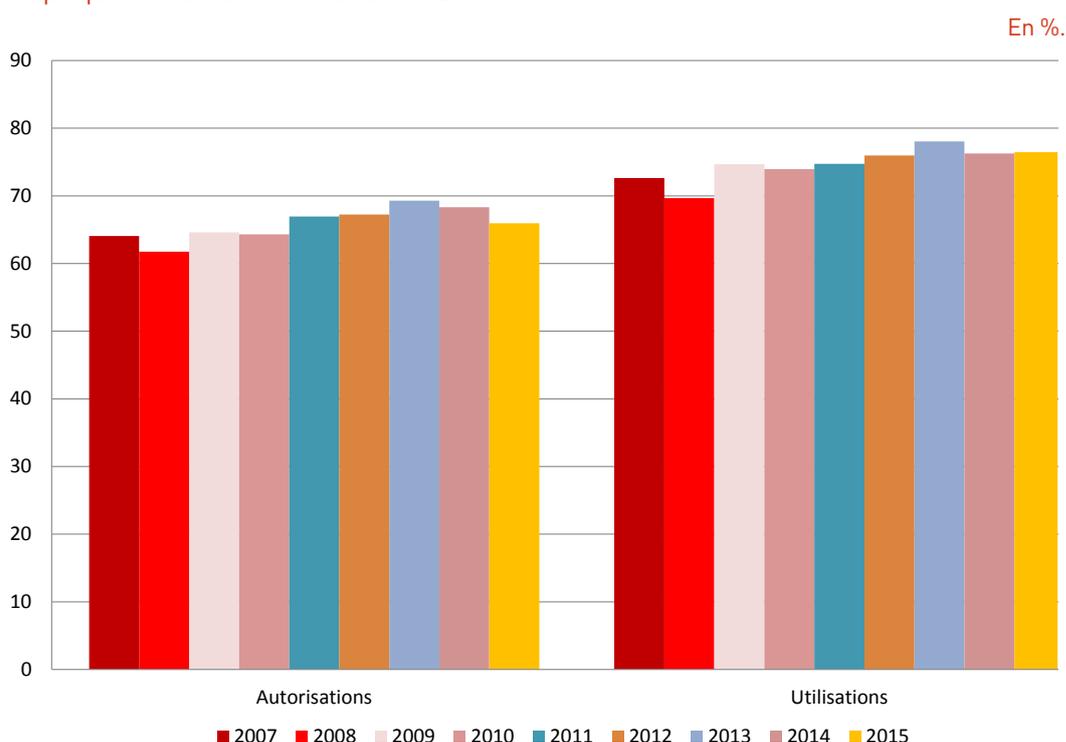


Source : CCE ; calculs de l'Observatoire des PME.

Sur la période 2007-2015, 2008 a été l'année où les PME belges ont enregistré le taux d'utilisation de crédits le plus bas (68 %) (graphique 30). Malgré le léger resserrement du crédit bancaire constaté entre 2008 et 2009, le financement bancaire des PME a continuellement augmenté entre 2009 et 2013, avec un tassement constaté en 2010 tant du point de vue des crédits autorisés que de celui des crédits utilisés.

En 2015, le taux d'utilisation de l'encours total des crédits par les PME s'élevait à 76,45 %, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2014. Ce pourcentage permet d'affirmer que les crédits bancaires restent une forme de financement importante pour les PME, alors qu'il existe des sources alternatives de financement (fonds propres, venture capital, Business Angels, crowdfunding...). Les statistiques de la CCE ne permettent cependant pas d'extraire et d'analyser de manière plus pointue le tissu des microentreprises belges. Or, ce sont ces TPE qui éprouvent le plus de difficultés pour se financer par voie bancaire.

Graphique 30. Part des crédits aux PME



Source : CCE ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le marché belge du crédit bancaire destiné aux entreprises reste essentiellement privé, mais il ne faut pas oublier de souligner le rôle joué par les instruments publics de crédit (garanties et prêts garantis) et/ou les subsides (intérêt et capital). Ces deux instruments suppléent ceux des acteurs privés afin de pallier les défaillances et les imperfections du marché qui entravent le financement des entreprises, en particulier des PME et les starters (jeunes et petites).

L'Observatoire des PME a compilé les données fournies par les trois régions. Le Fonds de participation, institution fédérale de crédit, a été liquidé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 suite à la sixième réforme de l'Etat. Désormais, la compétence de l'octroi de nouveaux crédits revient aux trois régions, via les organismes suivants : le Fonds Bruxellois de

Garantie, la Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SOWALFIN) et le Participatiefonds Vlaanderen.

Tableau 12. Instruments publics d'aide au financement des PME

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total de garanties et prêts garantis	469.209.896	1.244.645.805	1.442.314.181	879.243.707	750.346.041	1.306.358.165
Taux de croissance annuel, en %		165,26	15,88	-39,04	-14,66	74,10

En euros.

Source : calculs de l'Observatoire des PME sur la base des données fournies par le Fonds de participation, le Fonds Bruxellois de Garantie, la SOWALFIN et le « Participatiemaatschappij Vlaanderen ».

Les données du tableau 12 montrent que les deux instruments susmentionnés ont, en moyenne et sur la période 2008-2013, contribué pour 79 % du montant global de financement en provenance des pouvoirs publics (total de garanties, prêts garantis et crédits directs), soit un milliard d'euros.

### 3.4.3. Demande de financement et internationalisation

#### Demande de financement

Publiée en 2015, l'étude « [Financement des PME 2014](#)<sup>18</sup> » menée par UNIZO en collaboration avec l'Université d'Antwerpen pour le compte du SPF Economie, avait pour objectif de demander aux entreprises si elles avaient au cours de ces douze derniers mois demandé au moins un crédit bancaire pour le financement d'investissement et/ou du cycle d'exploitation. 49,6 % de toutes les entreprises ont indiqué avoir introduit au moins une demande de crédit auprès de la banque. Ce pourcentage était significativement moins élevé pour les microentreprises (36,9 %) et plus élevé pour les PME (56,3 %).

4,8 % des entreprises qui n'ont pas fait de demande de crédit indiquaient qu'elles s'attendaient à ce que le crédit ne soit de toute façon pas obtenu si elles le demandaient. Les microentreprises sont 5,5 points de pourcentage de plus à mentionner cette raison (microentreprises 8 % et PME 2,5 %). Une augmentation du pourcentage de refus du crédit bancaire par rapport à 2012 a été constatée à la fois pour les PME (de 12,9 à 13,2 %) et pour les microentreprises (de 22,7 % à 26,8 %).

18 Dans cette étude, les PME sont subdivisées en deux catégories: les microentreprises d'une part, et les petites et moyennes entreprises d'autre part. Si une entreprise employait en 2013 moins de 10 salariés et réalisait un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros, elle est définie comme une microentreprise. Une petite entreprise a moins de 50 salariés et réalise un chiffre d'affaires de moins de 10 millions d'euros. Les moyennes entreprises emploient au maximum 249 salariés et ont un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros.

## Internationalisation

L'étude « [Les performances des PME belges à l'export](#)<sup>19</sup> », réalisée en 2016 par PwC, à la demande du SPF Economie, montre qu'un quart des PME sont actives à l'exportation. En matière d'exportations de biens, sept secteurs de l'économie belge ont représenté à eux seuls près de 75 % des exportations totales de biens, sur la base des données relatives à l'année 2012. Il s'agit par ordre décroissant du commerce de gros, de l'industrie chimique, de la métallurgie, de la cokéfaction et du raffinage, des industries alimentaires et de la fabrication de boissons et de produits à base de tabac, de l'industrie automobile et du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles.

Au sein du secteur contribuant le plus aux exportations, à savoir le commerce de gros, ce sont les petites entreprises qui ont le plus contribué aux exportations, avec 46 %.

En 2013, 69 % des PME (soit 28.945 PME) exportant au sein de l'UE appartenaient aux secteurs qui contribuaient à plus de 70 % aux exportations belges. 76 % des PME exportant hors de l'UE (soit 9.323 PME) étaient également actives dans ces secteurs clés.

Tableau 13. Synthèse des principaux indicateurs du module « variables clés »

Indicateurs	Complément	Variation en %.				
		2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre total d'emploi dans les entreprises		2,2	-0,1	-0,4	0,7	1,0
	Microentreprises	0,2	-0,8	-1,4	-0,5	-0,1
	Petites entreprises	1,7	-0,3	-1,4	-0,9	0,4
Crédits bancaires totaux autorisés par les sociétés non financières		2,3	8,8	-3,3	-5,8	8,5
	PME	6,5	9,3	-0,4	-7,1	4,7
Crédits bancaires totaux utilisés par les sociétés non financières		6,1	3,0	-2,1	-2,5	4,2
	PME	7,2	4,7	0,6	-4,7	4,4
Montant global des interventions publiques (a)	Les trois régions	-39,0	-14,7	74,1	N.D.*	N.D.

(a) Deux variables sont prises en considération : « Government guaranteed loans » et « Government loan guarantees », respectivement le montant théorique de crédits introduits et le montant total théorique d'interventions accordées (utilisations).

\* non disponible.

**Note explicative du tableau :** dans chacun des cinq modules du tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.

L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards

Source : Observatoire des PME.

19 Cette étude utilise la définition de la PME au sens européen (moins de 250 salariés).



## 3.5. Benchmarking

L'analyse comparative des performances et du dynamisme entrepreneurial entre la Belgique et ses principaux pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) se base sur les fiches techniques - pays « Small Business Act Fact Sheet » de la DG Growth de la Commission européenne, les rapports produits annuellement par le Global Entrepreneurship Monitor (GEM) et les données d'Eurostat sur les statistiques structurelles des entreprises.

### 3.5.1. Benchmarking sur la base des Small Business Act Fact sheets

Les données sur les statistiques structurelles des entreprises collectées lors de l'enquête annuelle et des sources administratives (comptes annuels, ONSS, TVA) qu'Eurostat publie, sont harmonisées entre les différents Etats membres de l'Union européenne. Elles sont donc comparables. En revanche, ces données divergent de celles publiées par la DG Statistique basées sur les informations des entreprises assujetties à la TVA. En effet, les données des entreprises assujetties à la TVA englobent tous les secteurs NACE-BEL, tandis que celles communiquées par Eurostat se concentrent sur l'industrie et les services marchands (à l'exception des activités de sociétés holding).

Il faut donc garder à l'esprit que ces données fournissent une vue partielle de l'environnement économique des PME d'un pays. En effet, ces données<sup>20</sup> ne portent que sur l'économie marchande et ne couvrent que quatre principaux secteurs : l'industrie, la construction, le commerce et les services. Elles ne reprennent pas les données relatives aux entreprises opérant dans le secteur primaire (l'agriculture, la sylviculture et la pêche), d'une part, et dans les services, qui généralement ne sont pas englobés dans l'économie marchande, comme la santé et l'éducation, d'autre part.

Selon les données tirées des « SBA Fact sheet - 2015 », les PME représentent 99,8 % de la population des entreprises belges, près de 70 % des emplois et 62,3 % de la valeur ajoutée du secteur privé.

La Belgique apparaît très clairement comme une terre de microentreprises, car sur les 99,8 % des entreprises belges, 94,2 % sont des microentreprises.

Les estimations réalisées par l'Observatoire des PME concluent que la représentativité du nombre de PME dans le paysage économique belge correspond exactement à la moyenne des 28 Etats membres. Cependant, les parts dans l'emploi et dans la valeur ajoutée générés par les PME belges (66,9 %) dépassent celles de la moyenne des 28 Etats membres (57,8 %).

---

20 Selon Eurostat, ces données se rapportent à la nomenclature NACE Révision 2 des sections B à J, L, M et N.

Tableau 14. Répartition des entreprises en 2015

En %.

	Micro entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Total des PME	Grandes entreprises	Total
Belgique	94,23	4,89	0,73	99,85	0,15	100
France	94,55	4,58	0,72	99,85	0,15	100
Allemagne	82,47	14,56	2,50	99,52	0,48	100
Pays-Bas	93,97	4,87	0,99	99,83	0,17	100

Source : 2015 SBA Fact Sheet - Internal market, industry, entrepreneurship and SMEs ; calculs de l'Observatoire des PME.

Tableau 15. Croissance des différents types d'entreprises (2015 par rapport à 2014)

En %.

	Micro entreprises	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Total des PME	Grandes entreprises	Total
Belgique	8,65	1,83	-2,00	8,21	2,59	8,20
France	12,02	-2,95	-4,29	11,10	-9,13	11,06
Allemagne	1,73	-3,35	-0,35	0,90	0,24	0,89
Pays-Bas	8,77	2,52	3,79	8,40	4,88	8,39

Source : 2015 SBA Fact Sheet - Internal market, industry, entrepreneurship and SMEs ; calculs de l'Observatoire des PME.

La Belgique présente des similitudes avec les Pays-Bas et la France, en ce qui concerne la présence des microentreprises et petites entreprises dans leurs économies respectives.

Comparativement aux trois autres pays, les performances de la Belgique en termes de croissance du stock de microentreprises et petites entreprises restent assez significatives. En 2015, la Belgique a enregistré une augmentation respective de 8,65 % et 1,83 %.

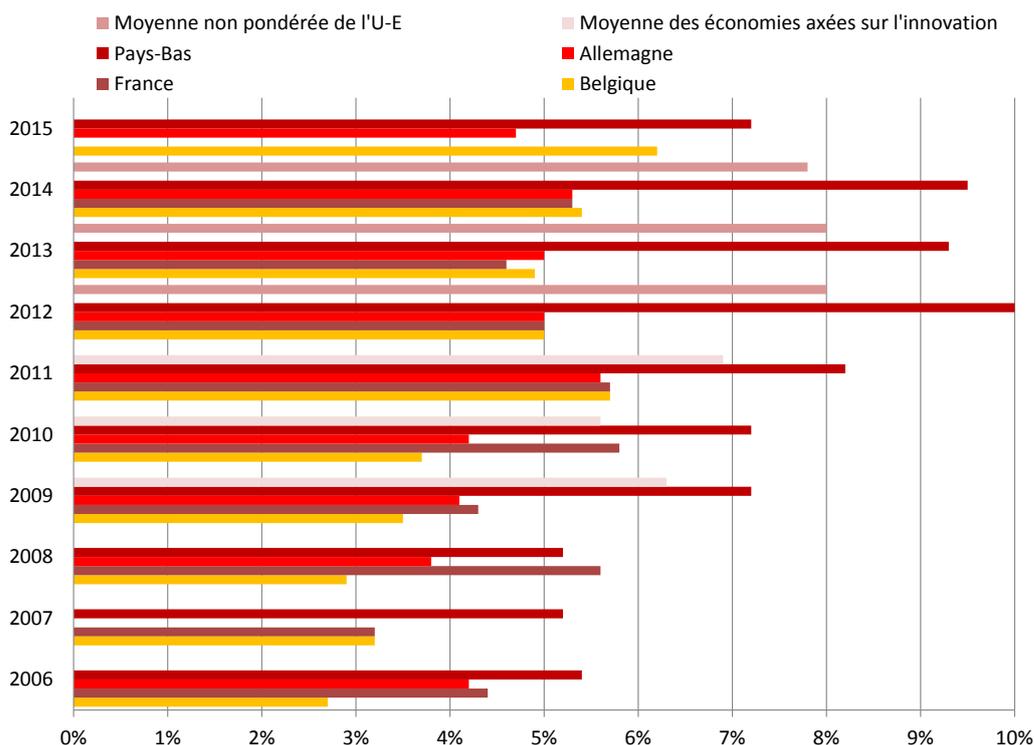
### 3.5.2. Benchmarking sur la base des données qualitatives du Global Entrepreneurship Monitor

Les données proposées par les enquêtes annuelles du Global Entrepreneurship Monitor (GEM) facilitent les comparaisons entre les économies similaires suivant leur niveau de développement. Elles sont recueillies auprès d'un certain nombre de pays faisant partie du groupe des économies basées sur l'innovation, et sont harmonisées par une équipe centrale d'experts.

Une attention particulière est portée à deux indicateurs clés de la mesure de l'activité

entrepreneuriale : le « Total Early-stage Entrepreneurial Activity (TEA) »<sup>21</sup> ou le taux d'ensemble de l'activité entrepreneuriale et le « Established Business Ownership Rate (EBOR) »<sup>22</sup> ou le taux de propriété d'entreprises établies.

Graphique 31. Taux d'ensemble de l'activité entrepreneuriale « TEA »



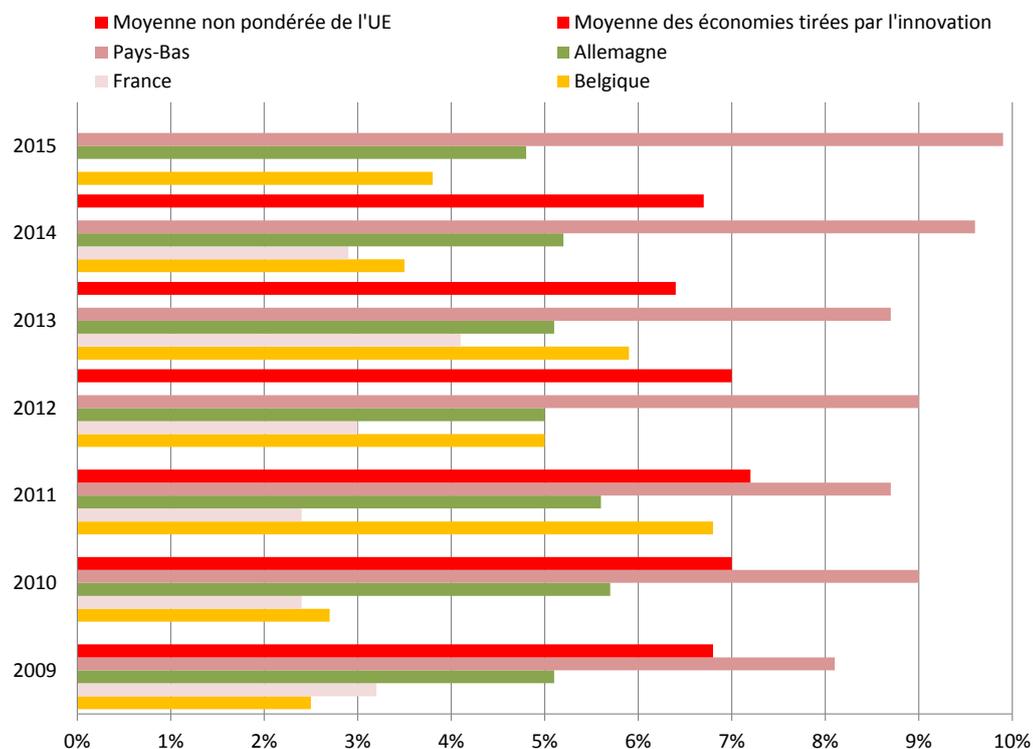
Source : Global Entrepreneurship Monitor (GEM).

Pour la Belgique, l'année 2015 se caractérise par une hausse du TEA (6,2 % en 2015 comparé à 5,3 % en 2014, soit une augmentation de 0,9 point de pourcent). Le TEA belge est supérieur au TEA français. Seuls les Pays-Bas disposent avec 9,3 % (en 2013), 9,5 % (en 2014) et 7,2 % (en 2015) du TEA le plus élevé, comparativement aux autres pays et à la moyenne non pondérée des Etats membres de l'Union européenne.

21 Le TEA désigne la proportion de personnes âgées de 18 à 64 ans (population active) qui sont impliquées dans le processus de création d'une nouvelle entreprise ou qui possèdent une entreprise nouvellement créée.

22 Le EBOR désigne le taux de propriété d'entreprises établies, c'est-à-dire la proportion de personnes qui possèdent et dirigent une entreprise en activité depuis plus de 42 mois (plus de 3 ans et demi).

Graphique 32. Taux de propriété d'entreprises établies « EBOR »

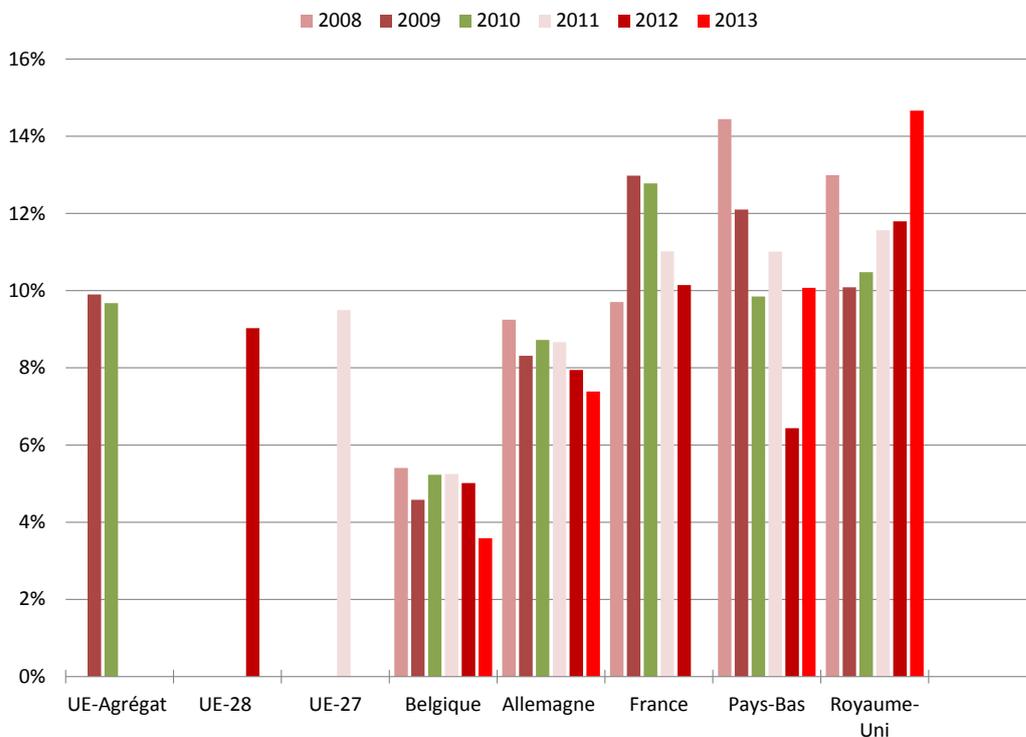


Source : Global Entrepreneurship Monitor (GEM).

En ce qui concerne l'EBOR, la Belgique s'est classée au-dessus de la France et de l'Allemagne en 2013. Elle s'est retrouvée en retrait en 2014, se positionnant au-dessus de la France et restant en dessous de l'Allemagne. Enfin, elle décroche par rapport à l'Allemagne et les Pays-Bas en 2015. Les Pays-Bas se distinguent à nouveau par rapport aux trois autres pays avec des taux de 8,7 % (en 2013) contre 9,6 % (en 2014) et 9,9 % (en 2015).

De manière générale, les résultats des TEA et EBOR de la Belgique ne s'améliorent pas par rapport à la moyenne des Etats membres de l'Union européenne.

Graphique 33. Taux de création dans l'économie marchande non financière (2008-2013)

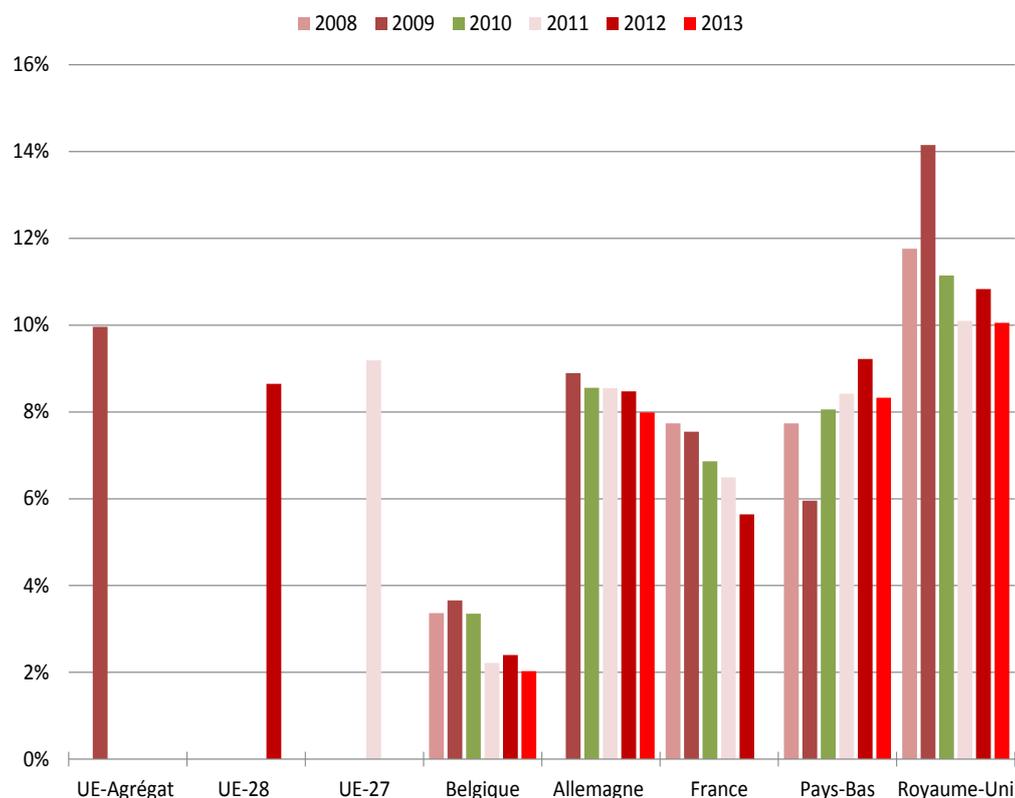


Source : Eurostat ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de création d'entreprises dans l'économie marchande non financière belge s'élevait à 3,59 % en 2013, alors qu'il était de 5,01 % en 2012.

En comparaison avec ses voisins directs et principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas) d'une part, et, avec la moyenne de l'UE à 27 ou à 28, d'autre part, le taux de création d'entreprises de la Belgique demeure faible.

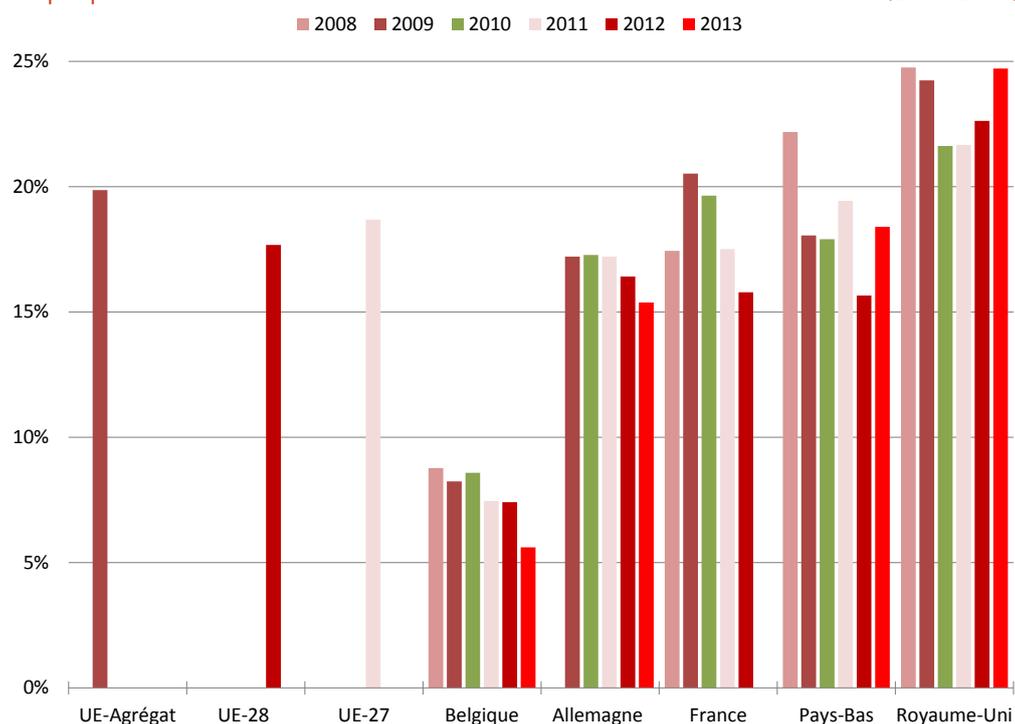
Graphique 34. Taux de cessation dans l'économie marchande non financière (2008-2013)



Source : Eurostat ; calculs de l'Observatoire des PME.

Le taux de cessation d'entreprises dans l'économie marchande non financière de la Belgique est plus faible que celui de ses trois principaux partenaires commerciaux et que celui de la moyenne européenne. Le taux de cessation de la Belgique s'élevait à 2,03 % en 2012 et environ 2 % en 2013 contre, par exemple, un taux de cessation moyen des 28 Etats membres de 8,56 % en 2012.

Graphique 35. Taux de turbulence dans l'économie marchande non financière (2008-2013)



Source : Eurostat ; calculs de l'Observatoire des PME.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La conjonction de taux de création et de cessation d'entreprises relativement faibles conduit à un faible taux de turbulence d'entreprises en Belgique comparé à celui, par exemple, de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Tableau 16. Benchmarking entre la Belgique, les 3 principaux partenaires commerciaux et la moyenne de l'UE

Indicateurs	Complément	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
TEA - Total Early-stage Entrepreneurial Activity	Belgique	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert
	Allemagne	Vert	Rouge	Orange	Vert	Rouge
	France	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	N.D.*
	Pays-Bas	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge
		2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
EBOR - Established Business Ownership Rate	Belgique	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Vert
	Allemagne	Rouge	Rouge	Vert	Vert	Rouge
	France	Orange	Vert	Vert	Rouge	N.D.
	Pays-Bas	Rouge	Vert	Rouge	Vert	Vert
		2009/ 2008	2010/ 2009	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012
Taux de création	Belgique	Rouge	Vert	Vert	Rouge	Rouge
	Allemagne	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
	France	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	N.D.
	Pays-Bas	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Vert

\* non disponible.

Note explicative du tableau : dans chacun des cinq modules du tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.

L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards.

Source : Observatoire des PME.



## 4. Synthèse des 5 modules

Note explicative des tableaux. Dans chacun des cinq modules du tableau de bord, nous présentons, en fonction des données disponibles, une photographie d'une série d'indicateurs clés contenus sur les cinq dernières années.

- Le vert indique un effet bénéfique pour l'économie belge ou une bonne nouvelle à plusieurs égards.
- L'orange et le rouge indiquent un effet non bénéfique pour l'économie belge ou une mauvaise nouvelle à plusieurs égards.

Tableau 17. Module « démographie des PME »

Indicateurs	Variation en %.				
	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre de PME assujetties à la TVA (stock)	2,3	2,1	1,2	3,1	2,4
Nombre de faillites de PME	6,9	3,3	11	-8,6	-8,9
Nombre de créations de PME (dans l'ensemble des secteurs)	3,4	-0,6	-2,7	30,8	-11,8
Nombre de créations de PME (sous-secteur « activités juridiques » expurgé)	4,1	-3,4	-0,1	8,2	4,7
Evolution du taux de création des PME (dans l'ensemble des secteurs)					
Evolution du taux de cessation des PME					

Source : Observatoire des PME.

Tableau 18. Module « démographie des entreprises indépendants »

Indicateurs	Variation en %.				
	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre total d'indépendants (stock)	2,8	2,3	1,6	1,7	2,6
Nombre total de créations	5,4	3,3	-2,1	6,3	6,7
Nombre total de cessations	8,1	5,3	12	14,1	-11,3
Nombre de dispenses de cotisations	-12	0,3	19,3	-15,5	-38,7
<b>Montant global des cotisations sociales versées</b>	<b>1,8</b>	<b>4</b>	<b>4,6</b>	<b>0,8</b>	<b>6,7</b>

Source : Observatoire des PME.

Tableau 19. Module « entrepreneuriat féminin »

Indicateurs	Complément	Variation en %.				
		2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Taux d'emploi	Femmes					
Nombre total d'indépendantes (stock)	Femmes	2,9	3,2	2,7	3,0	3,0
Nombre total de créations	Femmes	4,5	5,3	-0,6	7,4	5,8
Nombre total de cessations	Femmes	10,0	4,9	9,9	13,4	-8,7
Proportion dans les organes clés de 4 instituts	Femmes-membres					
Proportion dans IPI	Femmes-membres					
Proportion dans IPCF	Femmes-membres					
Proportion de la Commission des psychologues	Femmes-membres					
Proportion dans IEA	Femmes-membres	N.D.*	N.D.	0		

\* non disponible.

Source : Observatoire des PME.

Tableau 20. Module « variables clés »

Indicateurs	Complément	Variation en %.				
		2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
Nombre total d'emploi dans les entreprises		2,2	-0,1	-0,4	0,7	1,0
	Micro entreprises	0,2	-0,8	-1,4	-0,5	0,1
	Petites entreprises	1,7	-0,3	-1,4	-0,9	0,4
Crédits bancaires totaux autorisés par les sociétés non financières	PME	2,3	8,8	-3,3	-5,8	8,5
		6,5	9,3	-0,4	-7,1	4,7
Crédits bancaires totaux utilisés par les sociétés non financières	PME	6,1	3,0	-2,1	-2,5	4,2
		7,2	4,7	0,6	-4,7	4,4
Montant global d'interventions publiques (a)	Les trois régions	-39,0	-14,7	74,1	N.D.*	N.D.

(a) Deux variables sont prises en considération : « Government guaranteed loans » et « Government loan guarantees », respectivement le montant théorique de crédits introduits et le montant total théorique d'interventions accordées (utilisations).

\* non disponible.

Source : Observatoire des PME.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 21. Module « benchmarking entre la Belgique, les 3 principaux partenaires commerciaux et la moyenne de l'UE »

Indicateurs	Complément	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
TEA - Total Early-stage Entrepreneurial Activity	Belgique					
	Allemagne					
	France					N.D.*
	Pays-Bas					
	Complément	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014
EBOR - Established Business Ownership Rate	Belgique					
	Allemagne					
	France					N.D.
	Pays-Bas					
	Complément	2009/ 2008	2010/ 2009	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012
Taux de création	Belgique					
	Allemagne					
	France					N.D.
	Pays-Bas					

\* non disponible.

Source : Observatoire des PME.



## Liste des abréviations

<b>B2C</b>	Business to Consumer
<b>BCE</b>	Banque-Carrefour des Entreprises
<b>BE</b>	Belgique
<b>BNB</b>	Banque nationale de Belgique
<b>Bpifrance</b>	Banque Publique d'Investissement de France
<b>CCE</b>	Centrale des crédits aux entreprises
<b>DBRIS</b>	Base de données redevables d'informations statistiques
<b>DE</b>	Allemagne
<b>DG</b>	Direction générale
<b>EBOR</b>	Established Business Ownership Rate
<b>E-commerce</b>	Commerce électronique
<b>Eurostat</b>	Office de statistique de l'Union européenne
<b>FR</b>	France
<b>GEM</b>	Global Entrepreneurship Monitor
<b>IEA</b>	Institut des experts en automobiles
<b>INASTI</b>	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
<b>IPCF</b>	Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés
<b>IPI</b>	Institut professionnel des Agents immobiliers
<b>LUX</b>	Grand-Duché de Luxembourg
<b>NACE</b>	Nomenclature statistique des activités économiques
<b>NL</b>	Pays-Bas
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ONSS</b>	Office national de sécurité sociale
<b>PE</b>	Petite entreprise
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PwC</b>	PricewaterhouseCoopers
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>SBA</b>	Small Business Act
<b>SCS</b>	Sociétés en commandite simple
<b>SNC</b>	Sociétés en nom collectif
<b>SPF</b>	Service public fédéral
<b>SPRL</b>	Société privée à responsabilité limitée
<b>TEA</b>	Total Early-stage Activity
<b>TPE</b>	Très petite entreprise
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UCM</b>	Union des Classes Moyennes
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNIZO</b>	Unie van Zelfstandige Ondernemers

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1.</b> Nombre de PME et croissance annuelle.....	21
<b>Graphique 2.</b> Répartition sectorielle des PME en 2014 et en 2015.....	22
<b>Graphique 3.</b> Chiffre d'affaires sectoriel en 2014 et en 2015.....	23
<b>Graphique 4.</b> Répartition du nombre d'entreprises selon la forme juridique.....	24
<b>Graphique 5.</b> Répartition des PME selon le nombre d'employés.....	25
<b>Graphique 6.</b> Nombre de créations de PME et taux de croissance annuel.....	26
<b>Graphique 7.</b> Répartition des formes juridiques en 2008 et 2015.....	27
<b>Graphique 8.</b> Taux de création, de cessation et de turbulence.....	28
<b>Graphique 9.</b> Nombre de faillites de PME et variation annuelle.....	29
<b>Graphique 10.</b> Tiercé sectoriel des faillites de PME.....	29
<b>Graphique 11.</b> Faillites selon la taille des entreprises (nombre de salariés).....	31
<b>Graphique 12.</b> Nombre d'indépendants et d'aidants.....	32
<b>Graphique 13.</b> Nombre d'indépendants selon la nature d'activité.....	33
<b>Graphique 14.</b> Indépendants selon la nature d'activité.....	34
<b>Graphique 15.</b> Répartition des indépendants selon la branche d'activité.....	35
<b>Graphique 16.</b> Créations et cessations.....	36
<b>Graphique 17.</b> Flux annuel de nouveaux indépendants selon l'activité.....	37
<b>Graphique 18.</b> Dispenses de cotisations sociales.....	38
<b>Graphique 19.</b> Encaissement des cotisations sociales.....	39
<b>Graphique 20.</b> Femmes occupées dans la population féminine active (de 15 à 64 ans).....	41
<b>Graphique 21.</b> Indépendants, répartition hommes et femmes.....	42
<b>Graphique 22.</b> Créations par genre.....	43
<b>Graphique 23.</b> Cessations par genre.....	44
<b>Graphique 24.</b> Emploi dans le secteur privé selon la taille des entreprises.....	52

<b>Graphique 25.</b> Répartition du chiffre d'affaires dans les 4 grands secteurs.....	54
<b>Graphique 26.</b> Croissance du chiffre d'affaires dans les 4 grands secteurs.....	55
<b>Graphique 27.</b> Encours total des crédits.....	57
<b>Graphique 28.</b> Crédits bancaires aux sociétés non financières belges.....	57
<b>Graphique 29.</b> Ventilation des crédits utilisés selon le terme.....	58
<b>Graphique 30.</b> Part des crédits aux PME.....	59
<b>Graphique 31.</b> Taux d'ensemble de l'activité entrepreneuriale « TEA ».....	65
<b>Graphique 32.</b> Taux de propriété d'entreprises établies « EBOR ».....	66
<b>Graphique 33.</b> Taux de création dans l'économie marchande non financière (2008-2013).....	67
<b>Graphique 34.</b> Taux de cessation dans l'économie marchande non financière (2008-2013).....	68
<b>Graphique 35.</b> Taux de turbulence dans l'économie marchande non financière (2008-2013).....	68

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Définition des petites entreprises.....	15
<b>Tableau 2.</b> Synthèse des principaux indicateurs du module « démographie des entreprises ».....	31
<b>Tableau 3.</b> Nombre d'indépendants selon l'âge et leurs parts respectives en %.....	35
<b>Tableau 4.</b> Synthèse des principaux indicateurs du module « démographie des entrepreneurs indépendants ».....	39
<b>Tableau 5.</b> Nombre total de femmes indépendantes (stock), de créations (flux annuel) et de cessations (flux annuel), selon la classification sectorielle de l'INASTI.....	45
<b>Tableau 6.</b> Nombre d'indépendants, de la population active, du nombre d'actifs et de ratios, selon le sexe.....	47
<b>Tableau 7.</b> Répartition hommes-femmes dans les organes de décision des quatre instituts.....	49
<b>Tableau 8.</b> Répartition hommes-femmes parmi les membres et stagiaires des quatre instituts.....	50
<b>Tableau 9.</b> Synthèse des principaux indicateurs du module « entreprenariat féminin ».....	51
<b>Tableau 10.</b> Top 5 en matière d'emploi privé.....	53
<b>Tableau 11.</b> Instantané sur les crédits bancaires.....	56
<b>Tableau 12.</b> Instruments publics d'aide au financement des PME.....	60
<b>Tableau 13.</b> Synthèse des principaux indicateurs du module « variables clés ».....	61
<b>Tableau 14.</b> Répartition des entreprises en 2015.....	64
<b>Tableau 15.</b> Croissance des différents types d'entreprises (2015 par rapport à 2014).....	69
<b>Tableau 16.</b> Benchmarking entre la Belgique, les 3 principaux partenaires commerciaux et la moyenne de l'UE.....	69

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

<b>Tableau 17.</b> Module « démographie des PME ».....	71
<b>Tableau 18.</b> Module « démographie des entreprises indépendants ».....	71
<b>Tableau 19.</b> Module « entrepreneuriat féminin ».....	72
<b>Tableau 20.</b> Module « variables clés ».....	72
<b>Tableau 21.</b> Module « benchmarking entre la Belgique, les 3 principaux partenaires commerciaux et la moyenne de l'UE ».....	73



Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
<http://economie.fgov.be>